

# LES J. "EAU" 2024 : ENJEUX DE GOUVERNANCE ET AMBITIONS DE DURABILITE

Projet coopératif en partenariat entre Sciences Po, l'Académie de l'eau et  
Art Urbain dans les Territoires

Année académique 2023-2024  
GIRAUDET INES, LEGRAND ANAÏS, OSTIAN HELOÏSE

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Partie 1 - Les Jeux olympiques et paralympiques : un évènement catalyseur, mais à quel prix ?</b> .....	<b>3</b>
<b>I- Rétrospective historique : éditions antérieures et politiques publiques</b> .....	<b>3</b>
A- L'avènement des Jeux olympiques comme événements économiques et politiques majeurs.....	3
B- Un évènement planétaire à l'échelle d'une ville : les conséquences des Jeux de Rio, de Londres .....	4
<b>II- État des lieux des infrastructures franciliennes.</b> .....	<b>6</b>
A- Le Village des athlètes.....	8
B- La piscine du Fort d'Aubervilliers.....	11
C- L'assainissement de la Seine .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>III- Les Jeux olympiques de Paris : quelles solutions et engagements pour échapper à l'héritage habituellement contesté des Jeux ?</b> .....	<b>13</b>
A- Comprendre la centralité de l'héritage dans la candidature parisienne .....	13
B- Préparer les multiples facettes de l'héritage olympique .....	15
<b>Partie 2 - Regards croisés. L'assainissement de la Seine, la piscine d'Aubervilliers et le Village olympique : étude critique des défis sous-jacents aux chantiers olympiques.....</b>	<b>19</b>
<b>I- Un émiettement de la gouvernance : les Jeux de Paris comme une opportunité d'acquérir un certain savoir-faire</b> .....	<b>19</b>
A- Une gouvernance stratifiée : un rapide état des lieux de la mosaïque organisationnelle des Jeux de 2024. ....	19
B- Malgré le morcellement, travailler ensemble dans un contexte d'obligation ardente de réussir.....	25
<b>II- Enjeux de territorialité : étude de l'inscription de ces infrastructures dans le paysage francilien</b> .....	<b>26</b>
A- Un recentrement de la géographie francilienne autour de l'eau : entre modification des pratiques et place de la Seine.....	26
B- Une modification des profils habitant les territoires concernés : entre gentrification et « nettoyage social » ? .....	28
C- Une reconception des espaces verts dans les territoires : oscillement entre destruction et renaturalisation .....	30
<b>III- L'héritage des Jeux : des infrastructures durables ?</b> .....	<b>32</b>
A- Le Village des athlètes.....	32
B- Piscine du Fort d'Aubervilliers.....	34
C- L'assainissement de la Seine .....	35
<b>Partie 3 - Restitution du colloque du Vendredi 24 mai 2024.....</b>	<b>39</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>41</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>42</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>43</b>

## Introduction

« Les Jeux apporteront de nouveaux investissements, des emplois et des logements à ce territoire, le plus jeune et le plus cosmopolite de France. Ils libéreront toutes les énergies et tous les talents, et laisseront en héritage un nouveau quartier florissant qui diffusera sa jeunesse et son énergie à la ville toute entière ».<sup>1</sup> Ainsi est imaginé l'impact des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 par le dossier de la candidature parisienne. Supposé rendre Paris meilleure grâce au sport, cette compétition massive est pensée par les pouvoirs publics comme un vecteur et un catalyseur de transformations, fonction particulièrement intéressante dans un contexte de transition écologique. Toutefois, cette vision enthousiaste de l'évènement mondial qui marque une période historique pour le territoire francilien s'est heurtée à une réalité plus délicate et à un scepticisme, voire un pessimisme, marqué auprès d'une large partie de l'opinion publique.

Depuis la construction du dossier de candidature de la ville de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024, des projets de politiques publiques à large échelle ont donc été évoqués ; et la désignation de la capitale française comme ville-hôte pour la prochaine édition de cette compétition internationale a scellé la réalisation d'un certain nombre d'entre eux. Par son ampleur et la durée relativement courte séparant les phases préliminaires de l'échéance, elle représente une occasion pertinente d'observer les interactions entre les acteurs publics et privés dans les politiques urbaines ainsi que d'analyser les arbitrages réalisés entre enjeux économiques, environnementaux et sociaux, dans un contexte offrant à la région Ile-de-France l'occasion de se constituer une vitrine.

Ce rapport, écrit dans le cadre du projet intitulé « Eau et territoire en région Ile-de-France, dans le contexte du changement climatique et des Jeux olympiques », a été mené en collaboration entre l'Académie de l'Eau, l'association Art Urbain dans les Territoires et l'École d'Affaires Publiques de Sciences Po, au cours de l'année académique 2023-2024. Celui-ci impliquait d'étudier les Jeux olympiques et paralympiques 2024 à travers un triple prisme : celui de l'eau, de l'urbanisme et de l'action territoriale. Nous avons décidé de conjuguer ces éléments en étudiant les travaux préparatoires aux Jeux dans des infrastructures liées à l'eau. Nous avons initialement sélectionné le Village des athlètes et trois lieux de baignade : le centre aquatique de Saint-Denis, la piscine d'échauffement du Fort d'Aubervilliers et la Seine, qui accueillera notamment les épreuves de triathlon et paratriathlon. Nous avons finalement été contraints de laisser le Centre Aquatique de Saint-Denis en dehors de notre étude tout en l'évoquant pendant notre colloque final.

Plusieurs phases ont marqué le cheminement de notre réflexion : d'abord, un temps de définition du thème du projet et de délimitation des questionnements inhérents à la conciliation de nos trois prismes ; une phase de recherche lors de laquelle nous nous sommes familiarisés avec les dimensions plus techniques de l'organisation des Jeux de Paris et de ses différents chantiers ; puis une période d'entretiens au cours de laquelle nous avons interrogé des spécialistes et des acteurs impliqués dans les projets olympiques couverts par notre étude. Finalement, le dernier temps de ce travail a abouti à l'organisation d'un colloque le 24 mai 2024 au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi qu'à la rédaction de ce rapport.

Ce dernier a pour but, d'une part, de réaliser un état des lieux des projets de construction et de rénovation du Village des athlètes et de la piscine d'Aubervilliers, ainsi que du projet d'assainissement de la Seine. D'autre part, il cherche à esquisser une première analyse de leur impact sur les espaces dans lesquels ils s'inscrivent. L'idée est donc de rassembler des éléments

---

<sup>1</sup> Paris Ville candidate Jeux olympiques 2024, 2016, *Dossier De Candidature : Paris Ville Candidate Jeux olympiques 2024*, vol.1, p. 12.

permettant de comprendre comment et par qui ces projets ont été conçus et de comprendre ce qu'ils deviendront après les Jeux de Paris. Plus précisément, nous nous intéresserons aux dimensions sociales et environnementales de la phase « héritage », ancrée au cœur de la candidature parisienne — phase qui suivra la période de travaux et qui porte pour dessein d'insérer de façon pérenne les infrastructures dans le territoire francilien à l'issue des épreuves paralympiques. Nous avons aussi souhaité étudier la diversité des acteurs impliqués et de leurs champs d'actions respectifs, pour une compréhension plus complète des projets, mais aussi parce que la provenance des choix, décisions et initiatives constitue un facteur déterminant de la durabilité des infrastructures analysées. Notre réflexion mêle ainsi recherches académiques, comptes-rendus des pouvoirs publics, enquêtes journalistiques, témoignages récoltés lors de nos entretiens et modélisations techniques, que nous rassemblons afin de réaliser une analyse multidimensionnelle.

## **Partie 1 - Les Jeux olympiques et paralympiques : un événement catalyseur, mais à quel prix ?**

### **I- Rétrospective historique : éditions antérieures et politiques publiques**

Il semble tout d'abord pertinent de tirer un bilan des éditions olympiques antérieures en explorant, d'une part les politiques publiques qui ont pu être permises grâce au contexte olympique et, d'autre part, de s'interroger sur les conséquences d'un point de vue social, écologique et politique qui ont pu découler de la tenue des Jeux.

#### **A- L'avènement des Jeux olympiques comme événements économiques et politiques majeurs**

Les Jeux olympiques modernes, qui reprennent lors des premières éditions l'imaginaire et les traditions helléniques, ont évolué au cours du siècle passé en un événement planétaire dépassant la simple compétition sportive. L'édition de 1896, première olympiade moderne, fait en effet la part belle aux coutumes antiques : les compétiteurs, exclusivement masculins, s'affrontent à Athènes au lancer de disque, à la lutte, en prônant des valeurs d'amateurisme. Michel Bréal, un français passionné d'hellénisme parvient même à convaincre Coubertin d'ajouter le marathon au programme sportif.<sup>2</sup> Tous ces principes, reflets des valeurs du baron de Coubertin, s'étiolent au fil des éditions. Ainsi, dès la deuxième édition, des femmes sont autorisées à participer aux épreuves. Seuls deux sports, le tennis et le golf, leur sont ouverts et 22 compétitrices se présentent en 1900. En 1928, certaines épreuves d'athlétisme leur sont ouvertes, les courses courtes. En 1984, lors de l'édition de Los Angeles, le marathon est ouvert aux femmes pour la première fois. L'introduction de la boxe féminine aux Jeux de Londres en 2012 achève de consacrer la mixité.<sup>3</sup> L'amateurisme, quant à lui, est abandonné lors du congrès de Varna en 1973, tandis que les sports inscrits au programme changent : le tir à la corde est abandonné en 1920, la natation synchronisée apparaît en 1984. Pour résumer, le marathon est peut-être une des seules constantes pendant plus d'un siècle de Jeux olympiques modernes. Les Jeux de 2024, qui s'inscrivent dans la continuité des évolutions marquant les olympiades

---

<sup>2</sup> Kessous, Mustapha, 2021, *Les 100 histoires des Jeux olympiques*, Presses Universitaires de France.

<sup>3</sup> Centre d'Études Olympiques, 2017, *Boxe : Histoire de la boxe aux Jeux olympiques*, disponible sur : <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Factsheets-Reference-Documents/Games/OG/History-of-sports/Document-de-reference-Boxe-Histoire-aux-JO.pdf>.

modernes, verront l'organisation de 329 épreuves et accueilleront 10 500 athlètes, alors que ces derniers étaient moins de 1 000 lors des premières éditions. Autre tenant des Jeux : son caractère mondial. En 2021, la cérémonie d'ouverture des Jeux de Tokyo a attiré trois milliards de téléspectateurs. Ainsi, comme l'affirme Brigitte Deydier, triple championne du monde de Judo, « l'olympisme est une grande fête, une fête planétaire »<sup>4</sup> qui met en jeu des grands débats géopolitiques, qui remet en question l'urbanisme des villes organisatrices, et qui concentre des enjeux économiques et sociétaux significatifs.

La portée inédite et vaste de cette manifestation sportive qui se déroule dans une ville différente tous les quatre ans a des proportions telles que les métropoles sont impactées dans de nombreux domaines, et sont amenées à changer pour s'adapter aux normes olympiques mais aussi à l'afflux de personnes, de marchandises et d'attention qui se concentrent sur quelques semaines. Il n'y a pas de doute : l'organisation des Jeux de 2024 est également facteur de changements pour Paris, l'Ile-de-France et même pour l'ensemble du territoire national. Lors des éditions des Jeux olympiques et paralympiques du XXI<sup>ème</sup> siècle, sont généralement constatées des conséquences dommageables sur les populations, l'économie de certains secteurs et l'environnement, imputables en partie à l'ampleur de l'évènement. L'étude des causes de ces dysfonctionnements peut ainsi permettre d'éviter ces implications funestes dès la phase de conception des prochaines olympiades et fournit par la même occasion des outils d'analyse précieux pour évaluer les Jeux de 2024.

## **B- Un évènement planétaire à l'échelle d'une ville : les conséquences des Jeux de Rio, de Londres**

Intéressons-nous donc aux problématiques qui sont apparues dans des métropoles récemment organisatrices de Jeux olympiques et paralympiques, et analysons leurs causes.

Les Jeux de Rio en 2016 s'inscrivent dans une période d'organisation de multiples « méga-événements » brésiliens.<sup>5</sup> Les Jeux Panaméricains de 2007, la Coupe du monde masculine de football de 2014 et les Jeux olympiques et paralympiques de 2016 sont des événements majeurs sur la scène internationale du sport qui propulsent le Brésil au centre de l'attention internationale. Carlos Vainer, professeur d'urbanisme au Brésil et contestataire des politiques d'urbanisme mises en place à l'occasion de ces « méga-événements », tisse un lien entre l'augmentation des coûts des transports et de la vie en 2013 et les nombreuses manifestations sportives ayant entraîné des investissements massifs, fortement soutenues par l'État brésilien et les collectivités territoriales. C'est d'abord la divergence entre les intérêts privés et le bien commun qui est mise en cause par Wagner Barbosa Matias et Fernando Mascarenhas<sup>6</sup> : alors que les subventions publiques représentent une portion importante des investissements, le bénéfice revient principalement aux structures privées. En 2007, pour appuyer la candidature de Rio, la Fondation Institut d'Administration estime que chaque dollar investi dans les Jeux générerait 3,26 dollars et prévoit la création de plus de 100 000 emplois par cet évènement. Le Brésil finance donc à haute teneur les rénovations et les projets olympiques : par exemple, la création de la Transolympica a été financée à hauteur d'un milliard de reals par l'État et 500 millions de reals venaient de fonds privés, mais est administrée par une entreprise privée ayant remporté l'appel d'offre et exécutant le projet. Le complexe sportif

---

<sup>4</sup> Deydier, Brigitte, 2024, « Que reste-t-il des valeurs de l'olympisme ? », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°189, pp. 19-24.

<sup>5</sup> Gusmão de Oliveira, Nelma, 2016, « Les méga-événements au Brésil et la réinvention du spectacle sportif », *Problèmes d'Amérique latine*, vol.4, no. 103, pp. 17-36.

<sup>6</sup> Barbosa Matias, Wagner & Mascarenhas, Fernando, 2016, « Jeux olympiques de Rio 2016 : gagnants et perdants », in Laurent Delcourt éd., *Sport et mondialisation*. Éditions Syllepse, pp. 33-52.

de Maracana, qui rapporte à l'entreprise privée qui l'exploite un montant estimé à 2 milliards de reals par an, est aussi financé à 80% par les pouvoirs publics : il représenterait un poids d'un milliard de reals pour ces derniers.<sup>7</sup>

En outre, le Brésil invoque un régime de « législation d'exception », déjà utilisé avant les Jeux, pour garantir des avantages douaniers aux touristes<sup>8</sup> ou encore interdire des événements à des dates trop proches des Jeux. Ces suspensions de lois nationales permettent notamment, selon les auteurs, de déroger au droit du travail et aux droits humains dans le contexte des chantiers olympiques. En plus des ouvrier.ères, ce sont aussi les administré.es qui se voient dénier des droits fondamentaux. Plus de 12 000 personnes auraient ainsi été déplacées de leur foyer,<sup>9</sup> sans consultation préalable et souvent sans indemnisation, avant d'être relogées dans la zone ouest de la ville, peu pourvue en service public.

Quant à l'impact environnemental espéré des Jeux de Rio, celui-ci était très ambitieux : la candidature de Rio s'était notamment engagée à dépolluer la baie de Guanabara et deux lacs dans lesquels des épreuves devaient se dérouler. Le Comité d'organisation s'est aussi engagé à organiser la première édition neutre en carbone, notamment en plantant des arbres dans la forêt de Mata Atlantica ; mais, en 2020, l'organisation « La fabrique écologique » ne recense qu'un cinquième des 24 millions de plantations nécessaires à cette compensation carbone. Le bilan écologique de l'édition brésilienne est donc contrasté, car bien que supposés être en ce temps-là les Jeux « les plus verts » de l'histoire des Jeux olympiques modernes, la réalité des faits se veut plus ombragée. Ainsi, en 2016, la ville de Rio et l'État brésilien annoncent que les objectifs environnementaux liés aux cours et corps d'eau ne seront pas atteints, malgré les dix milliards de dollars investis à cet effet. Certain.es observateur.ices internationaux.ales mettent en cause « un mélange d'inefficacité du gouvernement et des entreprises, de bureaucratie excessive et, éventuellement, d'actes de corruption »<sup>10</sup> et dénoncent l'absence de contrôles efficaces de l'usage des fonds publics versés pour ces projets. De plus, d'un point de vue juridique, des permis de construire ont été accordés dans des zones habituellement protégées pour des raisons environnementales, un contournement qui a lui aussi été permis par les législations d'exception du gouvernement dans son « effort olympique ». Ainsi, la loi fédérale n°11428/06 interdit l'exploitation du biome de la Mata Atlantica uniquement à « titre exceptionnel ».<sup>11</sup>

L'exemple des Jeux olympiques et paralympiques de Rio permettent donc d'illustrer les dérives qui peuvent survenir, principalement au niveau de la gouvernance : la prise en compte des intérêts des populations, à court comme à long termes apparaissent comme des dimensions négligées. Les conséquences sociales et économiques du déséquilibre entre le secteur privé et public et des faiblesses de l'État de droit doivent faire office d'avertissement pour les organisateur.ices des Jeux de Paris ainsi que pour ceux et celles qui seront impacté.es par ces derniers.

Les Jeux de Londres de 2012, antérieur à ceux de Rio, ont eux aussi placé l'environnement au cœur de leur projet. Un axe fort de la candidature de la ville réside dans l'ambition forte en matière d'urbanisme. En effet, la plupart des infrastructures sont prévues dans Stratford, banlieue défavorisée de l'Est londonien, et la notion de « leg olympique » apparaît : les infrastructures sont réversibles et destinées à devenir des logements et des services

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Gonzales, Jenny, 2016, « Rio Olympics organizers fail to meet environmental goals », *Mogabay* [en ligne], disponible sur : <https://news.mongabay.com/2016/07/rio-olympic-organizers-fail-to-meet-all-environmental-goals/>. Version originale : "a mix of government and business inefficiency, excessive bureaucracy, and possibly, acts of corruption".

<sup>11</sup> Gillon, Pascal, 2016, « Les Jeux olympiques de Rio 2016 : un héritage mais au profit de qui ? », *Géoconfluences* [en ligne], disponible sur : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/jo-rio-2016>.

bénéficiant aux habitant.es de ce territoire désavantagé. On constate donc un exemple flagrant de politiques publiques accélérées, voire rendues possibles, par l'organisation des Jeux: les financements en découlant et l'échéance que constituent les compétitions créent des conditions propices pour mener à bien les politiques d'urbanisation sinueuses, entamées dans les décennies passées, comme l'expliquent trois professeur.es londonien.nes dans un article décrivant l'impact des Jeux de Londres sur les dynamiques d'urbanisation de la ville.<sup>12</sup> La construction du Village des athlètes en Seine-Saint-Denis n'est pas sans rappeler cet exemple et il apparaît donc intéressant d'analyser la manière dont les politiques d'urbanisation ont pu être accélérées dans ce contexte. Dans le cas des olympiades de Londres, des étudiant.es de l'École d'Urbanisme de Sciences Po ont réalisé un bilan sur le renouvellement urbain cinq ans après la compétition<sup>13</sup> et ont décelé des problèmes attenants aux dimensions sociales. Le bilan relève l'apparition d'une fracture urbaine due à un phénomène de gentrification. Selon les conclusions de cette étude, un plus grand nombre de logements sociaux dans les zones urbanisées pour Londres 2012 aurait pu atténuer ce phénomène. Une étude réalisée à la veille des Jeux de Londres<sup>14</sup> tire le même constat : les investissements reposant surtout sur des infrastructures et des bâtiments, il n'y a pas d'action « sociale, culturelle ou organisationnelle » qui pourrait permettre le développement du savoir-faire et la collaboration entre les acteurs territoriaux. Ainsi, les Jeux de Londres 2012 permettent aussi d'éclairer les problématiques propres aux plans d'urbanisme destinés aux banlieues en difficulté.

Dans ce rapport, nous nous concentrerons en partie sur la manière dont la Seine est introduite dans le projet de Paris 2024. Par conséquent, il est aussi intéressant de souligner que Rio et Londres sont deux villes traversées par un fleuve et que ces cours d'eau ont eu une place de plus en plus importante dans les compétitions sportives. Alors qu'à Londres, les projets de baignade et d'épreuves sportives dans la Tamise ont été très vite abandonnés, le Comité Olympique des Jeux de Rio a décidé d'organiser les épreuves de nage libre, de triathlon et de voile dans les cours d'eau proches de Rio. Les conditions sanitaires dans lesquelles les épreuves se sont déroulées ont été largement critiquées, à cause des niveaux de pollution élevés dans la baie accueillant l'épreuve d'eau libre et sur les plages accueillant les touristes. Similairement, à Tokyo en 2021, des inquiétudes avaient été soulevées à cause des risques de contamination de l'eau par la bactérie l'E-coli, notamment en raison des systèmes de drainage des eaux de pluie et des eaux usées qui ne sont pas séparés. Les systèmes d'égouts parisiens et franciliens partagent en partie cette caractéristique, ce qui fait des Jeux de Tokyo une tentative échouée particulièrement pertinente pour le développement du projet de baignabilité de la Seine.

## II- État des lieux des infrastructures franciliennes.

Lors des Jeux de Paris 2024, ce sont quarante-cinq disciplines sportives qui vont être pratiquées et qui nécessitent ainsi, selon l'organisation prévue par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, trente-cinq sites de compétition. Afin de répondre aux critères de la candidature du Comité, divers chantiers ont en effet été menés sur le territoire national : des aménagements routiers et d'espaces publics, un Village des athlètes

---

<sup>12</sup> Poynter, Gavin, Vieh, Valerie & Li, Yang, 2016, *The London Olympics and Urban Development. The Mega-Event City*, Londres : Routledge.

<sup>13</sup> *Demain la ville by Bouygues Immobiliers*, 2016, « Le parc olympique de Londres : un modèle de réversibilité ? » [en ligne], disponible sur : <https://www.demainlaville.com/le-parc-olympique-de-londres-un-modele-de-reversibilite/>.

<sup>14</sup> Appert, Manuel, 2012, « Des villes en métropoles. Les JO 2012 à Londres un grand évènement alibi du renouvellement urbain à l'Est de la capitale », *Géococonfluences* [en ligne], disponible sur : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/urb1/MetropScient10.htm>.

ou, encore, des sites d'entraînement. Cette pluralité d'ouvrages, allant d'un projet d'assainissement de la Seine à l'installation d'équipements sportifs supplémentaires au sein de lycées, intéresse alors par la multitude de territoires soudainement concernés et d'enjeux soulevés – ou, enfin mis en lumière.

Bénéficiant de la « Loi olympique », les conduites de projets d'aménagement liés aux Jeux de Paris 2024 bénéficient de processus simplifiés et accélérés. Considérée par certain.es comme un « outil [qui] n'est pas une loi d'exception » (dixit Isabelle Valentin, directrice générale adjointe de la SOLIDEO) ou encore comme une « mise en conformité du droit national avec les engagements pris auprès du CIO, à laquelle la représentation nationale sera associée »,<sup>15</sup> la loi du 26 mars 2018 est un dispositif législatif permettant la modification de la législation nationale si celle-ci va à l'encontre des conditions exigées par le CIO. L'existence de ces conditions, mais non leur détail qui reste opaque, est évoquée dans le texte d'application de la règle 33 dans la version de 2017 de la Charte olympique :<sup>16</sup>

*« Les autorités publiques et le CNO [comité national olympique – ndlr] doivent garantir que les Jeux olympiques seront organisés à la satisfaction du CIO et aux conditions exigées par celui-ci ».*

A noter que dans la version actuelle, cette disposition ne figure plus mais l'on peut encore trouver à la règle 33 :

*« Le gouvernement national du pays de toute candidature doit remettre au CIO un acte légalement contraignant par lequel ce gouvernement garantit et prend l'engagement que le pays et ses autorités publiques se conformeront à la Charte olympique et la respecteront ».*

Les lois d'exceptions olympiques sont donc des récurrences communes à toutes les villes-hôtes.<sup>17</sup> En somme, la ville-candidate est donc initialement consciente de son besoin de faire voter une telle loi, si elle veut que sa candidature soit retenue et fasse d'elle la ville-hôte. Cette loi n'est ainsi pas sans impacts pour les territoires, venant y apporter des modifications urbanistiques, mais soulevant aussi d'autres enjeux.

Si, d'un côté, les Lois olympiques épiloguent sur les règles économiques des Jeux ainsi que sur les règles de protection des marques sponsors,<sup>18</sup> elles concernent également les dispositions liées à l'urbanisme national. Dès lors, la Loi olympique parisienne ouvre la voie à de larges dérogations au droit commun de l'urbanisme, notamment en introduisant le régime du permis « à double état »,<sup>19</sup> qui alloue à une seule autorisation d'urbanisme deux états de construction : un état provisoire correspondant au déroulement des Jeux de Paris 2024 et un état définitif correspondant à la phase dite « Héritage » des Jeux.<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> Andrzejewski, Cécile, 2017, « L'enjeu de la « loi olympique » : un droit d'exception », Mediapart [en ligne], disponible sur : <https://www-mediapart-fr.acces-distant.sciencespo.fr/journal/france/130917/l-enjeu-de-la-loi-olympique-un-droit-d-exception>.

<sup>16</sup> La Charte olympique a évolué au fil de ces dernières années depuis l'obtention des Jeux de 2024 par Paris. [Ici la version au 15 septembre 2017](#) de la Charte olympique. Et ici [la version la plus récente](#), datée du 15 octobre 2023.

<sup>17</sup> La loi olympique des Jeux de Londres 2012 était par exemple perçue comme contraignante. Disponible sur : <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2006/12/contents>.

<sup>18</sup> Espargilière, Loup, 2017, « La «loi d'exception» olympique arrive à l'Assemblée », Mediapart [en ligne], disponible sur : <https://www-mediapart-fr.acces-distant.sciencespo.fr/journal/france/201217/la-loi-d-exception-olympique-arrive-l-assemblee>.

<sup>19</sup> Article 15 de loi n°2018-202 du 26 mars 2018.

<sup>20</sup> Cassin, Isabelle, 2018, « Le régime des autorisations d'urbanisme modifié par la loi ELAN », *Le Blog du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement* [en ligne], disponible sur : <https://droit-urbanisme-et-amenagement.efc.fr/2018/12/12/le-regime-des-autorisations-durbanisme-modifie-par-la-loi-elan/>.

De l'autre côté, la puissante métropole hôte des Jeux ne pouvait recevoir *intra-muros* l'ensemble des sites d'entraînement pour les 10 500 athlètes olympiques et les 4 400 athlètes paralympiques, ni les différents Villages (des athlètes, des médias). Collectivité frontalière de la Ville de Paris, la Seine-Saint-Denis est alors à plusieurs reprises choisie pour accueillir de grands ouvrages, comme le Village olympique et paralympique, le Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis, le Village des Médias à Dugny ou encore le site d'escalade au Bourget. Jade Lindgaard, journaliste chez Mediapart, décrit :

« *Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, le quartier de la Porte de la Chapelle au nord de Paris, forment une Péripolis, une continuité urbaine qui encercle la capitale parisienne sans en partager le capital économique, ni le prestige* ».<sup>21</sup>

Ces territoires, cintrés par différents cours d'eau, forment également une hydrographie précieuse à l'heure où le stress hydrique et la nécessité de rafraîchir les espaces urbains sont de plus en plus prégnants. La Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus pauvres de France, est ainsi devenue le principal lieu d'accueil des Jeux de Paris 2024. Le Comité a alors eu carte blanche pour y construire ses ouvrages, en promettant, en échange, que ceux-ci soient vecteurs d'améliorations urbaines : décarbonation, développement des transports en commun, adaptation des bâtis aux besoins de la crise climatique, floraison d'activités économiques, sportives et culturelles durables.

Au croisement des enjeux sociaux, sportifs, économiques et d'urbanisme, et ce dans un contexte de crise climatique faisant surgir l'ambition d'assigner davantage de rôles-ressources à l'eau, l'étude de chantiers olympiques liés autant aux territoires de la Seine-Saint-Denis qu'à la question de l'eau prend alors tout son sens. Et, convoquant autant de déclinaisons thématiques liées à ces deux sujets que possible, ce projet de recherche a voulu étudier la place de l'eau dans le réaménagement urbain, mais aussi son rôle dans le développement social et sportif d'un territoire qui nécessite un « Plan piscine » et enfin les dispositions qui lui sont accordées pour vitaliser un territoire d'une manière se voulant pérenne et écologique. De ce fait, les infrastructures choisies pour être étudiées sont le Village des athlètes, la piscine d'entraînement du Fort d'Aubervilliers et le chantier d'assainissement de la Seine.

## **A- Le Village des athlètes**

Le Village des athlètes, grand de cinquante-deux hectares sur les berges de la Seine, se campe sur trois communes : Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis, informe le site des Jeux olympiques.<sup>22</sup> Après les Jeux, la zone du Village des athlètes est supposée regrouper 2 800 nouveaux logements, dont 2 000 logements familiaux et 800 logements en résidence, notamment via l'établissement d'une résidence étudiante et d'un hôtel ; 120 000 m<sup>2</sup> d'activités (bureaux, espaces de coworking), 3 200 m<sup>2</sup> de commerces de proximité et six hectares d'espaces verts (via la construction du Parc Ampère).<sup>23</sup>

Le choix du site a été décidé en fonction de plusieurs motifs et écueils majeurs : l'impossibilité de trouver un vaste espace pouvant être ainsi « mis à disposition » à l'intérieur de Paris, l'héritage bénéfique possible pour les communes concernées, ainsi que la praticité de la localisation du Village par rapport aux épreuves — notamment du Stade de France : Marie-José Pérec, triple championne olympique d'athlétisme et présente aux côtés d'Emmanuel Macron

---

<sup>21</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Paris 2024 : une ville face à la violence olympique*, Paris : Éditions divergences, p.12.

<sup>22</sup> Site officiel de Jeux olympiques : <https://olympics.com/en/paris-2024>.

<sup>23</sup> Paris 2024, « Le Village des athlètes » [en ligne], consulté le 23/04/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux/village>.

lors de la visite officielle du Village déclare ainsi : « 80% des épreuves seront à moins de 10 kilomètres du village, c'est formidable ! ». <sup>24</sup>

Cependant, bien que balayant les chiffres de sa capacité d'accueil – jusqu'au nombre de ventilateurs <sup>25</sup> – ainsi que les « ambitions partagées par Paris 2024 et la SOLIDEO en termes d'excellence environnementale », <sup>26</sup> la plupart des pages Internet au sujet du Village des athlètes sur le site officiel omettent de raconter ce qu'étaient ces terrains, avant l'élaboration du Village. Pourtant, un tel état des lieux est précieux afin de comprendre les tenants de ce chantier, l'importance des enjeux qu'il recèle. Sur l'une des pages Internet *Olympics*, il est toutefois indiqué que « l'emplacement a été choisi car il bénéficiait déjà d'infrastructures utilisables ». <sup>27</sup> Cette information ne se réfère en réalité qu'à la présence de la Cité du Cinéma sur le Village des athlètes, complexe inauguré en 2012 et dont une partie des bâtiments servira de restaurant des athlètes et de salles d'entraînement lors des Jeux. Laurent Michaud, directeur du village de Paris 2024, énonce ensuite que :

*« Juste à côté [de la grande nef de la Cité du Cinéma servant de restaurant], il y a aussi le studio des réalisateurs. Des grands locaux qui sont désormais vides, alors nous nous sommes dit : "ok, utilisons-les pour y installer des salles d'entraînement" ».* <sup>28</sup>

« Vides », ou plutôt obligatoirement vidés d'activités professionnelles et de loisirs durant les Jeux de Paris pour des raisons de sécurité ; mais là n'est pas vraiment la question.

L'état des lieux complet de ce qu'était le site avant la construction est, lui, plus difficile à trouver sur les sites officiels (SOLIDEO, Paris 2024, etc.) et ainsi à retracer – exceptées de vagues mentions de « friches industrielles ». Le livre-enquête *Paris 2024 : une ville face à la violence olympique* de Jade Lindgaard, journaliste investiguant sur les transformations de la Seine-Saint-Denis causées par les Jeux de Paris 2024, offre néanmoins un historique plus étayé. Le Village des athlètes, conçu sur un site décrit par l'architecte-concepteur du Village Dominique Perrault comme « extrêmement difficile, que personne ne connaissait, qui avait disparu de la carte et qui [devait être] révélé, mis en lumière et porté afin qu'une opération d'aménagement puisse être développée », <sup>29</sup> s'inscrit alors dans un endroit où il y avait : une plateforme logistique, des entrepôts de stockage, un hangar d'épicerie, une vingtaine d'entreprises (restauration, hôtellerie, plomberie) employant près de mille personnes, un foyer ADEF de travailleurs étrangers, un collège et son gymnase, une école primaire et la Cité du Cinéma précédemment évoquée. <sup>30</sup> Si la Cité du Cinéma, le collège et son gymnase ont été maintenus, et l'école primaire reconstruite plus loin, les autres activités ont, elles, été soumises à des processus d'éviction, gérés par la SOLIDEO et ce, apparemment, de manière plutôt concluante – bien que la SOLIDEO ait pris en charge le relogement des personnes résidant dans le foyer ADEF, il est nécessaire de considérer ces personnes comme des victimes directes de l'événement, leurs modes de vie étant bouleversés par leurs déménagements subis pour la conduite du méga-événement. <sup>31</sup>

---

<sup>24</sup> Theissen, Marion, 2024, « Emmanuel Macron et Tony Estanguet ont inauguré le Village olympique et paralympique de Paris 2024 », Paris 2024 [en ligne], disponible sur : <https://olympics.com/fr/infos/paris-2024-jeux-olympiques-paralympiques-village-visite-president-emmanuel-macron-tony-estanguet>.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Paris 2024, « Le Village des athlètes » [en ligne], consulté le 23/04/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux/village>.

<sup>27</sup> Theissen, Marion, 2024, « Village olympique de Paris 2024 : les coulisses d'un lieu unique, écologique et tourné vers l'avenir », Paris 2024 [en ligne] disponible sur : <https://olympics.com/fr/infos/paris-2024-jeux-olympiques-paralympiques-village-athlete-coulisses>.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Dominique Perrault Architecture, 2021, « District 2024 by DPA-X » [en ligne], disponible sur : <https://www.district2024.dpa-x.com>.

<sup>30</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid.*, p.76.

<sup>31</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid.*, p.19.

Par ailleurs, les travaux aboutissant au Village des athlètes cherchent donc, selon la SOLIDEO et ses partenaires qui orchestrent les aménagements, à aboutir également à un écoquartier. En somme, comme se plaisent à le rappeler les acteur.ices de l'élaboration du Village des athlètes, c'est un nouveau quartier qui, par les travaux des Jeux de Paris, après avoir rasé ce qui existait auparavant, sort *ex nihilo* de terre. Cette vaste rénovation urbaine, qui a fait l'objet d'une exposition à la Biennale d'architecture et de paysage en 2022, a été pensée dès 2015 mais a ensuite été rapidement appréhendée comme un « projet étroitement lié aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 »<sup>32</sup> car ceux-ci représentent « un des leviers permettant la transformation rapide et serrée dans des délais très serrés ».<sup>33</sup> Aux confins des chantiers des Jeux de Paris, se trouve alors la possibilité d'accélérer les politiques publiques déjà pensées. C'est ce que le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires cherche à mettre en avant, sur sa page Internet dédiée aux écoquartiers :

*« [la ZAC du Village olympique et paralympique accueillera temporairement pendant les JOP les 14 500 athlètes et accompagnants. A travers ce projet, la SOLIDEO portera l'ambition de préfigurer la ville européenne de 2050, en utilisant les Jeux olympiques et paralympiques comme un accélérateur ».*<sup>34</sup>

Dominique Perrault ajoute par ailleurs que :

*« [le] point de vue [des concepteur.ices], c'est que ce site est un site d'avenir en relation avec Paris, avec le cœur de Paris, avec la Seine, avec l'histoire de l'Ile-de-France ».*<sup>35</sup>

La localisation du site importe alors spécifiquement : si communiquer sur les anciennes activités du site – et ainsi sur leurs relocalisations prises en charge – semble être considéré comme ayant peu d'importance, la présence de la Seine, elle, est décrite partout. La géographie choisie suppose en effet d'ancrer ce site dans un territoire dessiné par la Seine, en même temps que de vouloir ancrer la Seine au cœur de la conception de ce Village des athlètes. L'eau est ainsi décrite par le cabinet Dominique Perrault Architecture comme « l'une des caractéristiques qui donneront au Village des athlètes une identité propre ».<sup>36</sup> Dès lors, il est possible de déceler que l'élaboration du Village des athlètes dépasse en effet le seul cadre des Jeux de Paris : certes bénéficier aux populations locales mais avant tout abonder à la conception de la « ville région ». Le cabinet Dominique Perrault Architecture décrit la Seine comme :

*« reliant cette nouvelle centralité [le site du Village] au cœur de Paris. Elle est un élément de leur identité commune, historique et géographique. Le fleuve crée ainsi une mégalopole polycentrique ».*<sup>37</sup>

Bien que soit avérée l'appartenance de Paris d'un côté et de Saint-Denis, l'Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen de l'autre à une même région, les disparités économiques et sociales entre ces deux territoires l'est tout autant. Ainsi, il est également concevable qu'invoquer l'identité commune pour parler de ces territoires reviendrait à convoquer l'eau, la Seine, comme moyen d'extension de l'identité socio-économico-culturelle de Paris à des territoires originellement plus précaires et moins mis en valeur. Ceci, l'eau comme outil, donnerait alors de l'élan à un vaste processus,

---

<sup>32</sup> Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Ile-Saint-Denis, p.16.

<sup>33</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid.*, p. 28.

<sup>34</sup> Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, « ZAC du Village Olympique et Paralympique » [en ligne], consulté le 04/04/2024, disponible sur : <https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/operation/2303/>.

<sup>35</sup> Dominique Perrault Architecture, 2021, *Ibid.*

<sup>36</sup> Dominique Perrault Architecture, 2021, *Ibid.*

<sup>37</sup> Dominique Perrault Architecture, 2021, *Ibid.*

plus ou moins lent, de gentrification – un thème qui sera approfondi plus tard au cours de ce rapport.

Ainsi, le Village des athlètes apparaît comme une illustration révélatrice, bien que spécifique, du lien entre les notions de territoire, d'accélérateur de politiques publiques, d'eau et d'aménagement urbain.

## **B- La piscine du Fort d'Aubervilliers**

Le choix de notre seconde étude de cas a été porté sur la piscine du Fort d'Aubervilliers. Souvent considérée comme l'infrastructure liée aux Jeux ayant le plus soulevé de contestations, le projet de la piscine d'Aubervilliers a finalement vu le jour, malgré les recours en justice et après avoir été l'objet d'arrangements étatiques et de remaniements de projets – et ne correspondant ainsi pas aux attentes initiales : que cela soit celles de la SOLIDEO, ou bien celles de la municipalité d'Aubervilliers.

Le projet aquatique du Fort d'Aubervilliers est composé de deux bassins, l'un de vingt-cinq mètres et l'autre de cinquante, ainsi que d'une salle d'équipements sportifs. Initialement prévus, le solarium, l'espace bien-être et le restaurant ont finalement été abandonnés à la suite de contestations de la part de la société civile<sup>38</sup> – sujet qui sera évoqué plus tard au cours de ce rapport. Nicolas Ferrand, directeur général de la SOLIDEO, se félicitait ainsi que « le cœur du projet, une piscine pour les habitants d'Aubervilliers qui était sous-dotée, a été conservé ». Ce centre aquatique, qui sera baptisé Piscine Camille Muffat une fois ouverte au public, après les Jeux, est implanté sur le Fort d'Aubervilliers. Territoire poussé à la mutation et qui s'inscrit pleinement dans la vision du paysage urbanistique du Grand Paris, le Fort d'Aubervilliers est initialement un patrimoine militaire, historique et fort d'affects sociaux. Devenu ensuite friche urbaine, il est doté d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en 2014, afin d'aboutir à la construction d'un éco-quartier mixte regroupant logements, espaces verts, commerces et groupe scolaire. Cette piscine est alors, elle aussi, au centre d'enjeux de réaménagement urbain, des ambitions de remodulation de ce que sont les territoires ainsi que de processus de dynamisation de la petite couronne parisienne.

La construction de cette dernière donne suite à une longue bataille menée par la municipalité d'Aubervilliers, ce qui fait de la piscine un cas illustrateur des dynamiques complexes de la gouvernance publique. Elle était en effet un des projets phares de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux de 2012 mais n'a, depuis 2005, jamais vu le jour et ce en dépit de l'engagement de Jacques Chirac de la construire tout de même, ainsi que des multiples tentatives de relance du projet entre 2011 et 2014. Outre le fait que Paris n'ait pas remporté le droit à l'organisation des Jeux de 2012, ce sont également les investisseurs financiers qui se sont parfois désengagés du projet et le Comité de candidature qui faisait preuve d'incertitude concernant l'appariement du site à un tel chantier – celui-ci craignant que l'espace disponible soit insuffisant à l'établissement d'une piscine olympique. Alors, coûte que coûte et souveraine des décisions de construction sur la ZAC du Fort d'Aubervilliers, la municipalité d'Aubervilliers décide d'engager ce projet. En juin 2020 au lendemain du second tour des élections municipales et de la défaite de la maire sortante communiste Meriem Derkaoui, celle-ci :

---

<sup>38</sup> Tuchscherer, Sarah, 2024, « JO Paris 2024 : inauguration de la piscine du fort d'Aubervilliers, un projet longtemps contesté », *France bleu* [en ligne], disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/jo-paris-2024-inauguration-de-la-piscine-du-fort-d-aubervilliers-un-projet-longtemps-conteste-2375676>.

« décide dans les toutes dernières heures de son mandat de signer un contrat de délégation de service public autorisant la construction d'une piscine olympique dotée d'un espace dédié au bronzage dans le quartier défavorisé du Fort d'Aubervilliers ».<sup>39</sup>

L'espace est, *in fine* et comme anticipé, trop petit pour voir s'établir une piscine olympique ; ce vaste projet se contentera finalement d'accueillir les bassins d'entraînement.

Fruit d'une décision unilatérale, autonome, la piscine d'Aubervilliers répond néanmoins incontestablement au besoin du département de s'équiper d'infrastructures sportives. La Seine-Saint-Denis, où 74% des enfants ne savent pas nager à leur entrée en classe de sixième,<sup>40</sup> développe depuis 2016 un « Plan piscines ». La première édition du « Plan piscines » (2016-2022) a déjà permis la construction de trois nouvelles piscines, d'en rénover neuf autres, « d'éviter la fermeture de certains équipements et d'accentuer leur fréquentation ».<sup>41</sup> Sa seconde édition (2022-2028) cherche à poursuivre l'effort entamé, en créant de nouvelles lignes d'eau et en réhabilitant et/ou rénovant des équipements aquatiques dans les territoires, selon le département. Ainsi, les décisions permettant l'établissement de la piscine du Fort d'Aubervilliers, absolues dans leur démarche et contestées par la société civile, peuvent s'appuyer sur un argumentaire bien rôdé et difficilement contestable d'un point de vue socio-sportif. De fait, et dans un présent qui, rappelons-le, nécessite de développer des zones de rafraîchissement face au réchauffement climatique qui met en péril la viabilité des zones urbaines, la construction de cette piscine s'ancre dans un souhait plus global de rapprocher les habitant.es de l'eau, de ses pratiques et bienfaits.

Ainsi, le cas de la piscine Camille Muffat permet lui aussi l'étude d'un projet concentrant une multitude d'enjeux liés de fait aux notions d'aménagements, d'eau, d'environnement et de transformations socio-territoriales.

## C- L'assainissement de la Seine

De la promesse du Président Jacques Chirac – en 1990, de se baigner dans la Seine pour prouver que celle-ci est devenue un « fleuve propre » – aux archives du siècle dernier montrant des baigneur.euses dans la Seine, en passant par les déclarations publicitaires et peu craintives du président de la République Emmanuel Macron,<sup>42</sup> et de la maire de Paris Anne Hidalgo, le projet d'assainissement et de baignabilité de la Seine est présenté comme s'inscrivant dans un « retour aux sources » attendu.<sup>43</sup> Les Jeux de Paris composent alors un événement catalyseur dans l'avancement des travaux, ainsi qu'un moment-clé dans le calendrier des préparatifs, inscrivant des étapes et contraintes temporelles à ces chantiers. En effet, si les travaux d'assainissement et le projet de baignabilité de la Seine sont portés de nouveau sur le devant de la scène, c'est que la Seine a été choisie comme l'infrastructure de compétition de plusieurs épreuves des Jeux de Paris. Le triathlon et la natation marathon devront ainsi s'y dérouler, entre le pont Alexandre-III et le pont de l'Alma.

---

<sup>39</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid.*, p. 47.

<sup>40</sup> Académie de Créteil, 2022, « Résultats d'enquête Savoir Nager 2021 » [en ligne], disponible sur : <https://cps.ac-creteil.fr/spip.php?article1339>.

<sup>41</sup> Département de Seine-Saint-Denis, 2023, « Plan Piscines 2 » [en ligne], disponible sur : <https://seinesaintdenis.fr/culture-patrimoine-sport-loisirs/sport-loisirs/plan-piscines-2-2022-2028>.

<sup>42</sup> *Le Monde*, 2024, « Paris 2024 : Emmanuel Macron assure qu'il se baignera dans la Seine » [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/02/29/paris-2024-emmanuel-macron-assure-qu-il-se-baignera-dans-la-seine\\_6219336\\_3242.html](https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/02/29/paris-2024-emmanuel-macron-assure-qu-il-se-baignera-dans-la-seine_6219336_3242.html).

<sup>43</sup> Ville de Paris, 2023, « Baignade dans la Seine : un juste retour aux sources ! » [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/baignade-dans-la-seine-l-histoire-d-un-retour-aux-sources-24319>.

Ces cinq jours d'épreuves<sup>44</sup> – s'ils sont bel et bien organisés dans le fleuve — nécessitent ainsi de nombreuses préparations, longues en années, répondant aux exigences environnementales et sanitaires et préparant de plus à la baignabilité du grand public dans trois zones de la Seine dès 2025 : au bras Marie, au bras Grenelle et en contrebas du Parc de Bercy. Pour aboutir à des résultats compatibles avec la tenue des compétitions, le chantier est décliné en plusieurs axes : un traitement bactériologique des eaux usées en sortie de stations d'épuration ; la réduction des rejets d'eaux non traitées à l'occasion d'intempéries ; la résolution des mauvais branchements existants ; et l'amélioration des pratiques de rejets des bateaux.<sup>45</sup>

Les projets d'amélioration dans chacun de ces axes nécessitent ainsi parfois de nombreux ouvrages structurants en Ile-de-France. Le traitement bactériologique s'appuie en effet sur l'usage de deux unités de désinfection de stations d'épuration ; l'une d'elle, celle de Marne-Aval à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) a dû être réhabilitée afin de performer, et l'autre, celle de Seine-Amont à Valenton (Val-de-Marne), a été construite et mise en opération pour l'occasion.<sup>46</sup> A ces deux vastes chantiers s'ajoutent ceux liés à la réduction des rejets d'eaux non traitées à la suite d'intempéries, parmi lesquels : la construction de bassins de stockage-restitution (bassin d'Austerlitz, à Paris ; bassins du Ru Saint-Baudile et en entrée de l'usine Marne-Aval, en Seine-Saint-Denis) qui permettent d'éviter les déversements d'eaux usées dans la Seine et dans la Marne en cas de fortes pluies ; la station de dépollution des eaux pluviales du Ru de la Lande (Champigny-sur-Marne, Val-de-Marne) ; la construction du collecteur de transport VL8 (entre Athis-Mons et Valenton) qui permet d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement de Paris. Une surveillance accrue est, elle aussi, développée, à travers des dispositifs de contrôle et d'alerte supposés « limiter tout risque de rejet inopiné dans la Seine ».<sup>47</sup> De la logistique et des chantiers qui, alors, sont placés au sein des territoires franciliens – autre forme « d'héritage ».

L'assainissement de la Seine, entre enjeux de rafraîchissement urbain, ambitions de transition vers une ville plus durable, volonté d'organiser des Jeux mirobolants dans des contraintes temporelles, vastes chantiers fastidieux et héritage social pour les francilien.nes, concentre, lui aussi, de nombreux défis et implications pour les territoires.

### **III- Les Jeux olympiques de Paris : quelles solutions et engagements pour échapper à l'héritage habituellement contesté des Jeux ?**

#### **A- Comprendre la centralité de l'héritage dans la candidature parisienne**

Face à cette succession de bilans contestés au vu de leurs coûts économique, social et environnemental, cette nouvelle édition olympique porte la lourde charge de démontrer que la tenue de cet événement peut être génératrice d'externalités positives pour le territoire

---

<sup>44</sup> Mathieu, Adrien, 2024, « Pourquoi les épreuves olympiques dans la Seine posent question ? », *Le Point* [en ligne], disponible sur : [https://www.lepoint.fr/sport/jo-de-paris-2024-pourquoi-les-epreuves-olympiques-qui-se-deroulent-dans-la-seine-posent-question-10-05-2024-2559868\\_26.php#11](https://www.lepoint.fr/sport/jo-de-paris-2024-pourquoi-les-epreuves-olympiques-qui-se-deroulent-dans-la-seine-posent-question-10-05-2024-2559868_26.php#11).

<sup>45</sup> Laperche, Dorothée, 2023, « Baignade dans la Seine : point d'étape du plan d'action », *ActuEnvironnement* [en ligne], disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/baignades-seine-site-jeux-olympiques-2024-assainissement-42188.php4#ref4>.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Ville de Paris, 2024, « Dès 2025, la Seine va s'ouvrir à la baignade » [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/se-baigner-dans-la-seine-en-2024-et-au-dela-6935/>.

organisateur. Alors que les candidatures des villes se font de moins en moins nombreuses,<sup>48</sup> les Jeux olympiques de Paris jouent un rôle crucial dans la pérennité de ces olympiades. Après Rio, le Comité international olympique (CIO) a ainsi donné le la, en faisant d'un budget raisonnable, de la réutilisation de structures préexistantes et de l'attention portée à l'héritage ses critères de recevabilité.<sup>49</sup> La candidature de Paris a en ce sens su s'emparer de ces nouvelles normes olympiques et a pensé son projet de façon à rompre entièrement avec les pratiques précédentes. De surcroît, élaboré un an après la COP21, qui a abouti à la signature de l'Accord de Paris de 2015, véritable pierre angulaire de la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale, le projet olympique parisien est imprégné par l'ambitieux de s'inscrire dans sa continuité et est ainsi décrit comme :

*« des Jeux sources de progrès, au service des populations, des territoires, qui inspirent dès aujourd'hui, dessinent un avenir positif et laissent un héritage durable [... et] qui deviendront référence en matière environnementale, dans le prolongement de l'Accord de Paris sur le climat ».*<sup>50</sup>

A cet effet, Paris 2024, Comité d'organisation en charge de planifier, organiser, financer et livrer les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, s'est doté, dès la phase de candidature, d'une direction « Impact et héritage », permettant ainsi de garantir la centralité d'une réflexion stratégique sur l'Après-Jeux. A l'occasion du séminaire « Quel(s) héritage(s) pour les Jeux olympiques et paralympiques », organisé par le Programme Coubertin, Marie Barsacq, directrice exécutive de cette direction confie que « plus la construction de l'héritage est tardive, moins elle est de bonne qualité ».<sup>51</sup> Le projet parisien a donc rapidement souhaité échapper à cet écueil des éditions antérieures et se démarque par sa gestion de l'incohérence endogène à la conciliation d'un événement éphémère et de masse avec les exigences de durabilité de son legs. En effet, les infrastructures mises en place à l'occasion des Jeux doivent répondre à des besoins spécifiques qui ne s'avèrent plus nécessairement pertinents au quotidien. Par exemple, elles doivent pouvoir accueillir des flots de spectateurs immenses, tandis qu'une fois les épreuves achevées, leurs usages se font de façon plus éparse et les flux de personnes se concentrent autour d'autres lieux et pratiques, expliquant ainsi pourquoi la grande majorité des ouvrages olympiques tombent en décrépitude peu de temps après la fin de la compétition. La candidature de Paris a alors pour spécificité de chercher à penser d'abord la ville de demain, avant de considérer comment certains espaces pourront être adaptés pour répondre au cahier des charges du CIO.<sup>52</sup>

Avant d'explorer de plus près les mesures concrètes mises en œuvre pour assurer la durabilité de l'héritage olympique, il convient de souligner que cette notion-même d'héritage est multidimensionnelle. Ainsi, l'héritage touche à des enjeux sociaux, culturels, environnementaux, économiques, de santé publique, ou encore urbanistiques. Cette diversité atteste de la transversalité des sphères affectées par le sport et les Jeux. Paris 2024 a donc fait le choix de promouvoir une vision large de l'héritage des Jeux olympiques de 2024, érigeant cet événement non plus comme un spectacle opulent et démesuré, mais plutôt comme un

---

<sup>48</sup> Nappi-Choulet, Ingrid & de Campos Ribeiro, Gisele, 2018, « L'héritage urbain des Jeux olympiques et Paralympiques », *L'Économie politique*, vol. 78, no. 2, pp. 69-80.

<sup>49</sup> Mazars, Stéphane & Peu, Stéphane, 2023, *Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local*, Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée Nationale.

<sup>50</sup> Paris Ville candidate Jeux olympiques 2024, 2016, *Dossier De Candidature : Paris Ville Candidate Jeux olympiques 2024*, vol.3, p. 13.

<sup>51</sup> Programme Coubertin, 2022, *Quel(s) héritage(s) pour les Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?*, disponible sur : <https://youtu.be/QdWDk2a19GA>.

<sup>52</sup> *Ibid.*

vecteur de transformation sociale et urbaine.<sup>53</sup> Ce que représente l'héritage olympique peut toutefois varier d'un.e acteur.ice à un.e autre, l'emphase étant mise sur un aspect plutôt que l'autre. Ainsi, les collectivités territoriales qui recevront les chantiers olympiques n'ont pas les mêmes priorités quant aux conséquences à long terme de cette manifestation sportive que la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Par conséquent, la structuration de l'héritage n'est donc pas naturelle mais bien le fruit d'une pratique sociale et est « déterminée par les positions de celles et ceux censés en profiter ».<sup>54</sup> Pour qu'il perdure, il doit être conçu, exécuté et entretenu.

Dès lors, les acteur.ices impliqués dans la transformation olympique ont d'abord été soumis.es à un cahier des charges exigeant. En effet, le dossier de candidature de Paris 2024 repose sur un grand nombre d'engagements, notamment en matière environnementale avec comme objectifs phares : une sobriété du parc olympique avec 95% des bâtis olympiques déjà préexistants, des chantiers responsables avec une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux éditions précédentes, le financement de projets luttant contre le changement climatique afin d'atténuer les externalités négatives induites par les émissions inévitables – comme des programmes de reforestation ou de développement des énergies renouvelables – ou encore des infrastructures peu énergivores.<sup>55</sup> Des objectifs ont également été fixés en matière sociale, les Jeux se voulant facteur d'inclusion et source d'amélioration de l'équipement urbain dans des zones défavorisées, avec notamment l'adoption de la Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojop) et la SOLIDEO. Les effets des mesures adoptées sont scrutés et évalués, non seulement par la société civile, mais aussi par des organes institutionnels comme des commissions spécialisées au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat, la Cour des Comptes ou encore le Comité de suivi de l'évaluation de l'impact social et de l'héritage des Jeux de Paris 2024, créé à cet effet et résultant de la collaboration entre le CIO, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Paris 2024 dans le cadre de sa stratégie « Durabilité et Héritage ». De cette façon, les organisateur.ices des Jeux et les décideur.euses public.ques disposent d'une vision globale de l'impact des mesures mises en place et peuvent ainsi adapter leur pilotage afin de se conformer le mieux possible à la trajectoire fixée par la candidature.

## **B- Préparer les multiples facettes de l'héritage olympique**

On peut distinguer deux dimensions d'héritage : l'une matérielle et l'autre immatérielle. Pour assurer leur pérennité, une multitude de dispositifs et d'outils ont été pensés et développés.

L'héritage matériel correspond aux infrastructures et aux politiques qui se transmettront aux citoyen.nes français.es une fois les Jeux achevés. Par exemple, pour consolider l'héritage socio-culturel des Jeux, a été créé en 2019 un fonds d'amorçage de 50 millions d'euro, dont la mission consiste à :

*« financer des actions bénéficiant à la population en marge de l'organisation des Jeux olympiques. Trois types d'actions sont particulièrement visés : “le sport pour bouger plus”, “le sport pour éduquer” et “le sport pour changer de regard” ».*<sup>56</sup>

---

<sup>53</sup> Attali, Michaël. « Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. De la croyance aux possibilités », *Revue internationale et stratégique*, vol. 114, no. 2, 2019, pp. 127-137.

<sup>54</sup> Gotman, Anne 2006, *L'héritage*, Paris : Presses universitaires de France, p. 6.

<sup>55</sup> Paris Ville candidate Jeux olympiques 2024, 2016, *Ibid*.

<sup>56</sup> Lesay, Jean Damien, 2019, « JO - Un fonds d'amorçage de 50 millions pour l'héritage de Paris 2024 », *Locatis* [en ligne], disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-damorçage-de-50-millions-pour-lheritage-de-paris-2024>.

Ce fonds favorise ainsi la mise en place de politiques publiques axées sur le sport, afin d'encourager la population française à modifier ses pratiques, dans un but de santé publique et de création de lien social.

Par ailleurs, une réflexion profonde a été menée afin de donner aux ouvrages olympiques une « seconde vie ». En effet, comme précédemment évoqué, les chantiers olympiques se sont développés avec l'ambition de s'ancrer dans une temporalité plus longue que l'immédiateté de la compétition olympique. Toutefois, cette aspiration à la durabilité ne devait pas enfreindre la tenue des Jeux, ce qui constituait parfois un problème pour les aménageurs publics, dans la mesure où les normes, les besoins et la finalité d'une infrastructure n'étaient pas systématiquement les mêmes selon la période observée. La Loi olympique a en ce sens permis de dépasser ce frein en instituant une disposition novatrice en matière d'urbanisme : le permis à double état.<sup>57</sup> Ce dernier, nous l'avons donc vu, constitue une simplification considérable de la procédure administrative en permettant qu'un seul et même permis soit accordé pour qu'un même ouvrage puisse avoir deux finalités distinctes dans le temps, alors qu'il en aurait auparavant fallu deux. Le Village olympique constitue un exemple probant de l'utilité de ces nouveaux permis. En effet, si pendant la compétition les immeubles abriteront les logements des athlètes, ils seront par la suite réaménagés en bureaux ou encore en studios de différentes tailles à l'issue de la manifestation sportive. Cette innovation juridique a en outre des implications majeures dans l'effort pour échapper au destin funeste qui accompagne habituellement les infrastructures olympiques. En effet, en ne rendant plus qu'une seule autorisation nécessaire, il permet de sécuriser l'état définitif du projet, en réduisant les possibilités d'instructions et les délais de recours contentieux et ainsi, garantit aux infrastructures une utilisation future.

A ce titre, trente-deux maîtres d'ouvrage sont associés à la SOLIDEO dans le cadre du Village. Ils récupéreront les locaux une fois les Jeux terminés et pourront se charger de leur reconversion lors de la période de réversibilité, avant d'en disposer, agissant alors comme garant du réemploi des sites et par extension de leur pérennité. Leur comportement vis-à-vis de l'exploitation de ces espaces sera cependant crucial pour déterminer ce qu'il adviendra de ces logements – notamment, en matière de fixation des loyers et du risque de gentrification inhérent. Par ailleurs, ce Village est également le reflet des ambitions d'héritage vert et social du projet olympique. En effet, tout d'abord, dans sa conception : la SOLIDEO s'est donnée un cadre conceptuel visant à construire une ville qui perdure et reposant sur cinq piliers : réaliser une construction peu carbonée ; se baser sur les prévisions climatiques pour 2050 ; sobriété en termes des matériaux utilisés en favorisant l'économie circulaire ; protéger et encourager la biodiversité en ville ; et enfin prendre en compte les évolutions démographiques de la population française (notamment en vue du vieillissement de celle-ci).<sup>58</sup> Afin de permettre une construction efficace et complète du projet ont été développés des outils, comme la maquette BIM, maquette numérique favorisant l'interopérabilité, l'expérimentation par le biais de la modélisation et ainsi l'amélioration de la qualité des constructions.<sup>59</sup> Les architectes du Village ont également travaillé en coopération avec Météo-France afin de produire des bâtiments résistants aux conditions météorologiques de 2050 (la canicule de 2003 deviendrait en effet la norme, tandis que les événements météorologiques extrêmes seraient de plus en plus fréquents et intenses) et permettant d'y vivre ou d'y travailler confortablement, sans avoir besoin d'un

---

<sup>57</sup> Article 15 de la loi olympique du 26 mars 2018 et décret n° 2018-512 du 26 juin 2018 précisant les modalités de son application.

<sup>58</sup> Ferrand, Nicolas, 2022, « La SOLIDEO : une organisation et des ambitions fortes pour réussir les Jeux olympiques de 2024 », *Administration*, vol. 275, no. 3, pp. 43-44.

<sup>59</sup> Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « Maquette numérique : Bonnes pratiques, Expérimentations. Programme d'expérimentation BIM », Plan Urbanisme Construction Architecture [en ligne], disponible sur : [https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/bim\\_web.pdf](https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/bim_web.pdf).

système de climatisation ou autres technologies émettrices à ce jour.<sup>60</sup> En outre, ce travail de modélisation a également permis d'explorer différentes méthodes pour améliorer la qualité de la terre dans la zone industrielle largement atrophie qui caractérise la Seine-Saint-Denis, étape indispensable pour cultiver une biodiversité urbaine riche. Grâce à ces moyens, les aménageur.es public.ques espèrent réduire de moitié les émissions de carbone émis sur le cycle de vie des infrastructures. Ces ambitions de durabilité ont ainsi servi de levier à l'innovation : développement du béton bas-carbone avec notamment la création d'une filière de réemploi du béton, développement de la micro-aérobic ou encore de la géothermie.<sup>61</sup> Enfin, il convient également de mentionner un autre outil témoignant de la dynamique novatrice et verte impulsée par les Jeux de 2024 : les Appréciations Techniques d'Expérimentation, dites ATEEx. Ces dernières visent à faciliter et accélérer le développement et l'intégration de nouveaux procédés en instaurant une procédure qui réunit un Comité d'experts évaluant leur faisabilité ou encore les potentiels risques existants.<sup>62</sup> Le recours exponentiel à cet instrument à l'aune de la conception des ouvrages olympiques<sup>63</sup> a témoigné de leur utilité et impactera très certainement la méthode de travail des maîtres d'ouvrage à l'avenir.

Cependant, au-delà de penser la résilience de ces infrastructures, leur durabilité n'est rendue possible qu'à condition qu'elles puissent s'intégrer dans le paysage urbain préexistant et que les populations parviennent à se les approprier. La Caisse des dépôts de Seine-Saint-Denis, chargée de décider ce qu'il adviendra du rez-de-chaussée du Village olympique et de choisir les porteurs de projet pour 2025, explique ainsi avoir adopté une stratégie mobilisant les collectivités territoriales concernées et s'inspirant de ce qui existait déjà pour déterminer le paysage de l'Après-Jeux.<sup>64</sup> En outre, les nouveaux équipements publics permis par l'investissement massif que les Jeux olympiques et paralympiques ont suscité – comme la rénovation d'écoles, de routes, la création de pistes cyclables ou encore de centres aquatiques –, devraient bénéficier directement aux populations locales et contribuer à l'attractivité du territoire. Ainsi, penser l'héritage des Jeux implique également pour les décideur.euses et aménageur.es public.ques la prise en compte des populations locales et de leur position vis-à-vis des transformations de leurs territoires. L'acceptabilité du projet olympique est donc une condition *sine qua non* de la longévité de son legs, nous nous y attèlerons plus longuement ci-après.

Dans cette perspective, il convient en outre de se concentrer sur le rôle que vient jouer la Seine dans le projet urbain de Paris 2024. En effet, élément phare de l'héritage olympique, l'éminent professeur Alain Bourdin présente cette dernière comme l'incarnation de l'imaginaire des Jeux parisiens.<sup>65</sup> Si jusqu'alors le département de Seine-Saint-Denis avait été construit « contre » le fleuve, servant ainsi de zone de déversement des rejets industriels, Paris 2024 vise à rompre avec cette configuration, et à remettre cette dernière au cœur du quotidien des populations locales, à tisser un lien entre ces deux entités. En ce sens, le Village des athlètes instaure des grands axes urbains dans la continuité de la Seine, qui devient presque son cœur – désormais, tous les chemins mènent à la Seine, semblerait-il –, et se sert de celle-ci comme d'une source de fraîcheur pour rendre la vie en son sein agréable, tandis que les friches industrielles cèdent la place à des chemins de promenade. Similairement, nombreuses sont les épreuves qui se tiendront autour du fleuve, comme celle de *beach volleyball*. Cette

---

<sup>60</sup> Ferrand, Nicolas, 2022, *Ibid.*

<sup>61</sup> Ferrand, Nicolas, 2022, *Ibid.*

<sup>62</sup> Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, « Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEEx) » [en ligne], consulté le 10/06/2024, disponible sur : <https://evaluation.cstb.fr/fr/appreciation-technique-expertise-atex/>.

<sup>63</sup> Leroy, Fabienne, 2020, « Le village olympique, un grand laboratoire pour la construction bois », *Batirama*, [en ligne], disponible sur : <https://www.batirama.com/article/36024-le-village-olympique-un-grand-laboratoire-pour-la-construction-bois.html>.

<sup>64</sup> Programme Coubertin, 2022, *Ibid.*

<sup>65</sup> Programme Coubertin, 2022, *Ibid.*

réhabilitation de la Seine trouve son paroxysme dans l'ambition de rendre possible sa baignabilité. Promesse inédite de la candidature parisienne et qui s'avère certainement la plus difficile à accomplir, devront s'y dérouler trois épreuves : des courses de nage en eau libre et la partie natation du triathlon<sup>66</sup>, puis, à partir de 2025, nous l'avons vu, devraient être ouverts au public trois bassins *intra-muros*, mettant fin à l'interdiction de nager dans la Seine en vigueur depuis 1923. Ainsi la Seine personnifie les objectifs de durabilité et de redéfinition des espaces urbains qui animent le projet olympique parisien et sa « reconquête » incarne la volonté d'un héritage fort que les organisateur.ices espèrent transmettre à la population francilienne.

Par ailleurs, l'héritage immatériel de cet évènement sans précédent constitue un autre aspect-clé de la réflexion devant entourer l'Après-Jeux.

Pensés comme un laboratoire, les Jeux de Paris ont permis de développer de nouvelles façons de travailler ensemble. Le millefeuille d'acteur.ices impliqué.es dans l'élaboration et la mise en œuvre des chantiers que nous détaillerons ci-après a conduit à développer de nouvelles compétences en termes de collaboration, qui pourront être précieuses pour les générations futures. Lors d'un entretien avec un membre de la Direction de l'eau et de l'assainissement du département de Seine-Saint-Denis, ce dernier déclarait qu'après une courte période de tensions, s'était finalement instauré un climat de confiance, de communication renforcée et d'échanges constructifs entre les différent.es acteur.ices amené.es à coopérer dans le cadre de l'assainissement de la Seine. Ainsi, un des héritages des Jeux se traduit par la création d'un écosystème d'acteur.ices, leur caractère exceptionnel ayant permis une véritable interconnaissance. Ces dernier.ères seront donc des vecteurs essentiels de la passation et de la pérennité d'une partie de l'héritage olympique puisqu'ils et elles disposent des moyens pour diffuser l'exceptionnel à l'ordinaire.

En outre, ce laboratoire olympique a également permis d'affirmer une façon nouvelle de concevoir la ville, qui cherche désormais à se tisser autour des évolutions auxquelles sera confrontée la population française de demain. A cet égard, les chantiers olympiques participent à tracer le chemin des futures politiques de transition écologique. Dans leurs ambitions, ils traduisent effectivement une volonté de la part des décideur.euses public.ques de faire de la durabilité et de la sobriété des normes de construction pour les ouvrages de demain. Un point majeur cependant devra retenir l'attention de tout.e citoyen.ne préoccupé.e par le respect des engagements de durabilité des organisateur.ices : l'absence d'entité *sui generis* pour veiller au bon déroulement de l'Après-Jeux et à la pérennité des infrastructures.

Aussi, le caractère mondial de cette manifestation sportive et, par extension, sa forte médiatisation jouent le rôle de vecteur du rayonnement français, tant recherché. En inaugurant son Village des athlètes et ses infrastructures olympiques, les aménageur.euses cherchent également à promouvoir un savoir-faire français et à replacer sur le devant de la scène l'urbanisme européen, dans un contexte où les villes de demain semblent prendre forme dans les pays du Golfe, comme le Qatar ou l'Arabie saoudite.

Enfin, l'héritage immatériel des Jeux doit aussi se faire par la transmission des outils, des questionnements et des impasses rencontrés lors de l'élaboration des différents projets. Ainsi, un catalogue recensant ces derniers points et des guides d'utilisation de certains outils comme les ATE<sup>67</sup> ont été mis en place, dans l'espoir de permettre aux futurs aménageur.euses public.ques de prolonger la réflexion et de tirer des leçons de l'organisation de cette

---

<sup>66</sup> Badets, Véronique, 2023, « Nager dans la Seine, le grand défi des Jeux olympiques 2024 », *Le Pèlerin* [en ligne], disponible sur : <https://www.lepelerin.com/france/sport/nager-dans-la-seine-le-grand-defi-des-jeux-olympiques-2024-7976>.

<sup>67</sup> Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, « Ouvrages olympiques : deux guides d'accompagnement à l'innovation » [en ligne], consulté le 10/06/2024, disponible sur : <https://www.cstb.fr/fr/actualites/detail/ouvrages-olympiques-deux-guides-accompagnement-innovation/>.

compétition. Des réserves ont cependant été émises par certain.es chercheur.euses quant à la suffisance d'un simple répertoire pour incarner l'ensemble des obstacles rencontrés et parvenir à capitaliser sur ces différents progrès qui peuvent facilement se perdre.<sup>68</sup>

Ainsi, nous avons pu constater que le lendemain des Jeux olympiques et paralympiques de Paris représente le cœur du projet parisien. Espérant faire de cet événement mondial un catalyseur de transformation urbaine et d'innovations techniques, son héritage a été pensé sous différentes facettes, cherchant ainsi à garantir l'efficacité des investissements réalisés dans ce cadre et de faire de territoires défavorisés la scène de la ville du futur.

## **Partie 2 - Regards croisés. L'assainissement de la Seine, la piscine d'Aubervilliers et le Village olympique : étude critique des défis sous-jacents aux chantiers olympiques**

La toile de fond des enjeux liés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques désormais tissée, il convient à présent de resserrer légèrement notre focale, afin d'observer de façon plus concrète les répercussions que peuvent avoir les transformations engendrées par la tenue des Jeux de Paris. Pour ce faire, nous nous pencherons avant tout sur trois chantiers : l'assainissement de la Seine, le Village des athlètes et la piscine du Fort d'Aubervilliers. Nous proposons ainsi trois angles d'analyse afin d'étudier cette concrétisation du projet olympique et paralympique. Tout d'abord, il convient de s'intéresser aux défis de gouvernance qu'ont soulevés l'élaboration et l'exécution des chantiers olympiques puisque ces derniers ont rendu nécessaire la participation d'un nombre conséquent d'entités et ce, sous une pression politique, médiatique et temporelle immense. Il s'agira ensuite de considérer les mesures mises en place pour permettre l'insertion de ces trois infrastructures dans leurs territoires et faciliter leur réception par les futur.es utilisateur.ices, condition, nous l'avons vu, indispensable de leur durabilité. Enfin, nous tenterons de dresser un premier bilan des efforts accomplis pour tenir les promesses de Jeux verts et pérennes tant prônées par les organisateur.ices de cette édition.

### **I- Un émiettement de la gouvernance : les Jeux de Paris comme une opportunité d'acquérir un certain savoir-faire**

Ajoutant une difficulté supplémentaire à la bonne réussite du projet olympique de 2024, ce dernier fait intervenir une kyrielle d'entités, aussi bien lors de sa conception que lors de sa mise en œuvre, et ce à des échelles différentes. Avant de plonger dans le cœur de la gouvernance de nos trois objets d'étude, il convient de souligner que les énumérations d'acteur.ices ci-après ne se veulent pas exhaustives. Elles visent simplement à illustrer la segmentation de l'action en matière olympique et cherchent à rendre compte des obstacles rencontrés, des moyens mis en place pour les contourner et des éventuelles transformations de l'action publique qui ont pu en découler.

#### **A- Une gouvernance stratifiée : un rapide état des lieux de la mosaïque organisationnelle des Jeux de 2024.**

Pour commencer, intéressons-nous au sommet de la pyramide hiérarchique olympique. Comme précédemment évoqué, le **Comité international olympique** (CIO) occupe une

---

<sup>68</sup> Programme Coubertin, 2022, *Ibid.*

position centrale dans la conception des Jeux. Il est doté lui-même d'un agenda et d'un cahier des charges propres et s'assure que le projet parisien leur est bien conforme. Entité privée au fonctionnement obscur, il détient le pouvoir de donner des directives aux organisateur.ices et aux territoires et peut s'opposer à certaines actions qu'il juge contraire à l'esprit olympique<sup>69</sup> ou à sa forte fonction lucrative.<sup>70</sup> Ensuite, sont également impliqués dans la conceptualisation des Jeux le **Comité national olympique et sportif français** (CNOSF) et le **Comité paralympique et sportif français** (CPSF), branches françaises du CIO chargées de représenter les fédérations sportives nationales et leurs intérêts. Il convient également de mentionner la **Ville de Paris**, dont le rôle est central dans la gestion de ces Jeux puisqu'il s'agit de la ville-hôte. Un autre protagoniste des Jeux est incarné par l'**État français**. En effet, nous avons pu le mentionner, l'organisation des Jeux est une opportunité précieuse de briller sur la scène internationale, en plus d'avoir un impact économique, social et environnemental massif. Dès lors, il est dans l'intérêt étatique de s'assurer de leur bon déroulement. De plus, de nombreux services publics étant mobilisés, l'État français est *de facto* impliqué. A l'image de son héritage, la tenue d'une manifestation sportive d'une telle ampleur est caractérisée par la transversalité de son impact et il en résulte qu'un certain nombre de ministères doivent s'en saisir : du Ministère des Sports et des Jeux olympiques, au Ministère de l'Intérieur en raison des questions de sécurité nationale sous-jacentes, en passant par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour s'assurer du bon respect des engagements de la candidature parisienne et plus largement des engagements français sur la scène régionale et internationale ; ou encore du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'organisation des Jeux ayant suscité des investissements publics massifs. Ainsi, a été créé un **Conseil olympique et paralympique** présidé par le Président de la République et qui réunit à la fois les ministres dont le domaine est touché par cette compétition sportive, le président du Comité organisateur et d'autres participant.es-clés dans l'organisation des Jeux, et dont les réunions ponctuelles visent à évaluer le niveau de préparation et les points où une accélération de l'action publique est nécessaire.<sup>71</sup> Dans le même esprit, a été mise en place la **Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP)**, sous l'égide du Premier ministre. Cette dernière a ainsi pour but d'assurer la coordination et la cohérence de l'action étatique dans le domaine olympique, ainsi que de fluidifier la communication entre l'État et le reste des acteur.ices. Le **Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (Cojop** ou aussi appelé **Paris 2024**) est ainsi le fruit de la collaboration de cette pluralité d'acteur.ices et est né du contrat de ville-hôte entre ces entités. Présidé par le puissant Tony Estanguet, son conseil d'administration illustre la nécessaire représentation et conciliation de cette variété d'intérêts – parfois un peu ésotériques. Ainsi, comme représenté sur la figure 1, y siègent 34 membres, mêlant représentant.es du monde sportif et olympique, acteur.ices public.ques – aussi bien des administrations centrales que locales –, et représentant.es de la société civile.<sup>72</sup> Une **Commission des athlètes** a également été créée au sein du Cojop, afin de permettre aux sportif.ves de participer activement à cette édition olympique.

---

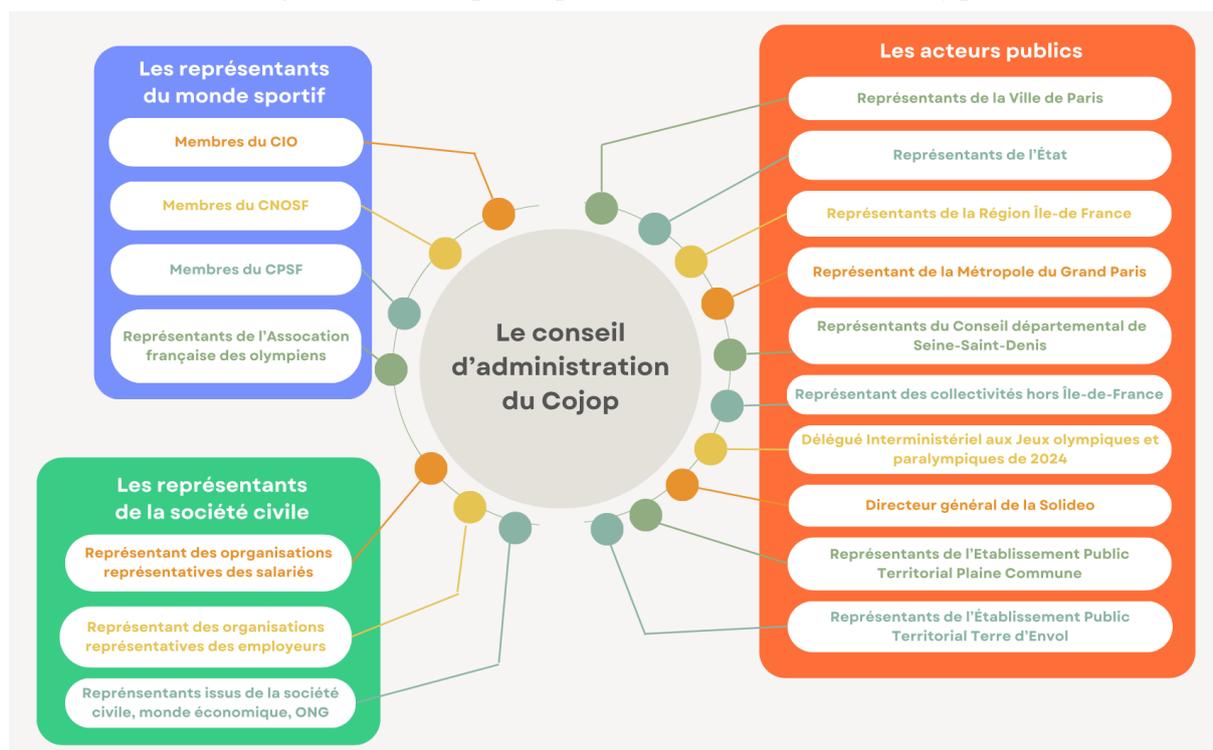
<sup>69</sup> *Vie publique*, 2024, « L'action du Comité international olympique (CIO) en cinq questions » [en ligne], disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/290097-laction-du-comite-international-olympique-cio-en-cinq-questions#:~:text=Les%20missions%20du%20CIO%20sont,valeurs%20olympiques%20dans%20la%20société>.

<sup>70</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid*.

<sup>71</sup> Bardy, Céline, 2022, « JO de Paris 2024. Ce que l'on sait de la réunion présidée par Emmanuel Macron ce lundi à l'Élysée », *Ouest France* [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-de-paris-2024-ce-que-l-on-sait-de-la-reunion-presidee-par-emmanuel-macron-a-l-elysee-634c191c-0c07-11ed-b7d0-05819001df93>.

<sup>72</sup> Paris 2024, Le conseil d'administration [en ligne], consulté le 22/05/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/comite/acteurs-des-jeux/administrateurs>.

Figure 1 : Les entités prenant part au conseil d'administration du Cojop



### L'assainissement de la Seine

S'agissant du chantier de la Seine, les entités y contribuant sont multiples. La gouvernance est d'autant plus complexe que les travaux ont lieu sur un territoire vaste, rendant nécessaire la participation de plusieurs collectivités territoriales. Face à l'ampleur des travaux devant être menés pour assurer une qualité de l'eau suffisamment élevée pour autoriser la baignade, des « *task forces* » ont été mises en place. Gain d'efficacité non négligeable, cette répartition des travaux a permis de donner aux acteur.ices une idée plus claire de leurs missions. Un premier groupe « Priorisation des rejets » s'est alors formé autour de la modernisation du traitement des eaux usées en territoire francilien. Le **Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)**, service public de l'assainissement des eaux franciliennes, en est le pilote principal puisqu'il détient les deux stations d'épuration en amont de Paris, à Noisy-le-Grand et à Valenton. La seconde *task force*, pilotée par le **Conseil départemental du Val-de-Marne**, dirige ses efforts vers le raccordement des « mauvais branchements », tandis que la troisième, guidée par le **Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**, tourne son action vers la gestion des eaux pluviales. En effet, Paris, ville historique, est prisonnière des héritages de son passé et ainsi, une majorité écrasante des raccordements des eaux usées se déversaient directement dans la Seine, de la même façon que lors d'épisodes pluvieux intenses, les eaux pluviales se mélangeaient aux eaux usées pour se déverser dans la Seine, rendant leur traitement plus difficile. Le quatrième groupe, lui, est chargé de mettre fin au rejet d'eaux usées des péniches dans la Seine et est mené par **HAROPA PORT** et **Voies Navigables de France (VNF)**. Il s'agit ainsi de raccorder les bateaux stationnés sur la Seine au réseau de traitement des eaux usées, afin d'éviter que leurs rejets ne se déversent dans la Seine. Enfin, la dernière *task force*, sous l'égide de la **Ville de Paris**, a pour objectif d'améliorer la

connaissance de la qualité des cours d'eaux du fleuve,<sup>73</sup> dans l'optique de parvenir à respecter les standards posés par la directive européenne sur l'eau.<sup>74</sup>

Il convient également de s'arrêter un instant sur le rôle de l'**Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)**, établissement public dont la mission consiste notamment à lutter contre la pollution des cours d'eau du bassin-versant de la Seine, sans pour autant faire obstacle aux activités économiques qui s'y tiennent.<sup>75</sup> L'AESN a ainsi contribué au financement de la plupart des chantiers liés à l'assainissement du fleuve parisien, la responsable sociétale d'HAROPA PORT les décrivant lors d'un entretien comme un « gros financeur des travaux et des aides ». A titre illustratif, sur les cinquante-quatre millions d'euros nécessaires à la construction du bassin de rétention du Ru, le financement a été réparti de la façon suivante : 40% ont été à la charge de l'État, via l'AESN ; 33% pour le SIAAP ; et 27% pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, cette répartition des rôles en *task forces* n'est pas exclusive et ainsi, ces différents acteur.ices sont également intervenu.es dans des domaines autres que ceux initialement attribués. Par exemple, un entretien avec un membre du service hydraulique au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement de la Seine-Saint-Denis nous a permis de mieux comprendre le rôle de coordinateur du SIAAP. En effet, depuis 2018, ont été publiés toute une série d'arrêtés inter-préfectoraux encadrant la gestion du réseau d'assainissement.<sup>76</sup> Celui destiné au département de la Seine-Saint-Denis érige le SIAAP en une entité qui centralise et pilote globalement les différents travaux : de façon annuelle, chaque **maître d'ouvrage** doit présenter au SIAAP un bilan annuel de son activité et le SIAAP est ensuite chargé de dresser un bilan global de l'ensemble des activités menées dans le cadre de l'assainissement. Cet arrêté illustre d'une part le pilotage réalisé par l'État dans l'organisation de ces services publics et, d'autre part, la nécessité d'avoir une institution centralisatrice afin de permettre une cohérence des actions menées dans le cadre des politiques d'assainissement, en dépit de la présence « inter-territoriale » de la Seine.

Aussi, une preuve supplémentaire et prégnante des efforts de coordination pour la baignabilité du fleuve réside dans la mise en place du **Comité de pilotage Plan de baignade**. Co-présidé par le préfet d'Ile-de-France et la maire de Paris, ce comité créé en 2016 permet aux acteur.ices mobilisé.es de se rencontrer de façon ponctuelle pour réaliser des points d'étape quant au respect des échéances du Plan Qualité de l'eau et Baignade.<sup>77</sup> Il permet donc à chaque acteur.ice d'avoir une vision globale de l'avancée des chantiers et des actions à consolider. Enfin, une autre entité centrale dans les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine se trouve dans la **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)** d'Ile-de-France. En effet, service de l'État rattaché à la préfecture de région, la DRIEAT joue le rôle de « police de l'eau » en contrôlant la gestion des réseaux d'assainissement et la qualité de l'eau et plus largement, en s'assurant de la bonne avancée des *task forces* susmentionnées

---

<sup>73</sup> Laimé, Marc, 2023, « Baignades en Seine et JO 2024, quand la fable tourne au fiasco », *Le Monde diplomatique* [en ligne], disponible sur : <https://blog.mondediplo.net/baignades-en-seine-et-jo-2024-quand-la-fable>.

<sup>74</sup> Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

<sup>75</sup> AESN, site internet : <https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/presentation-et-competences>.

<sup>76</sup> Arrêté inter préfectoral 2018/DRIEE/SPE/002 encadrant l'exploitation des réseaux de collecte du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne au sein du système de collecte "Paris - Zone centrale".

<sup>77</sup> DRIEAT Île-de-France, 2021, « Comité de pilotage plan de baignade : la mobilisation des acteurs » [en ligne], disponible sur : <https://www.driyat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/comite-de-pilotage-plan-de-baignade-la-a4455.html>.

## Le Village des athlètes

Quant au Village des athlètes, la gouvernance de ses chantiers a été à la fois novatrice et complexe, puisque ce chantier a également nécessité la conciliation d'une grande variété d'intérêts. Ceux du **CIO** tout d'abord, qui, comme précédemment évoqué, s'assure de très près que ses consignes générales, échéances et cahier des charges soient minutieusement respectés. Ensuite, **Paris 2024** a veillé à consulter les principaux intéressés par le Village, à savoir les sportifs, et a ainsi étroitement collaboré avec la **Commission des athlètes**<sup>78</sup> dans l'élaboration du Village.

En outre, en 2017, a été conclu le Contrat de gouvernance olympique relatif à la mise en œuvre du Village olympique et paralympique et du Village des médias/cluster olympique<sup>79</sup> entre les différents acteurs prenant part à son érection. Ce contrat d'intérêt national acte l'adhésion au « projet d'ensemble dont l'État est le garant » des nombreuses entités y prenant part et instaure un Comité de Pilotage et deux Comités de site qui doivent veiller aux bonnes conditions de travail sur les chantiers et à la bonne avancée de ces derniers.<sup>80</sup> Concernant la place de **l'État** dans le projet du Village, le contrat l'engage à consulter les collectivités territoriales pour chaque travaux les concernant, ainsi que le Conseil d'État. En outre, s'agissant des aménagements des sites et ouvrages olympiques publics, ce texte prévoit la création d'un établissement public *ad hoc*, la **SOLIDEO**<sup>81</sup>, et lui confie la responsabilité de leur financement et leur livraison. La gouvernance de cet établissement public est originale puisqu'elle « fonctionne avec treize co-financeurs publics et des financements résiduels du secteur privé ». <sup>82</sup> En outre, elle assure la coordination de **rente-deux maîtres d'ouvrage** – certains issus du secteur public, d'autres du secteur privé –, par le biais de conventions et supervise leur bonne réalisation. Liée depuis 2019 et par une convention-cadre au **Cojop**, la SOLIDEO réalise un travail de reporting sérieux, avec la publication mensuelle d'une revue de projets. Le **département de la Seine-Saint-Denis**, lui, est chargé d'apporter une « vision territoriale d'ensemble », ainsi qu'une réflexion autour du devenir des ouvrages une fois les Jeux achevés. **L'Établissement Public Territorial Plaine Commune** et les **communes de l'Île-Saint-Denis, de Saint-Denis et de Saint-Ouen**, ainsi que **l'Établissement Public Territorial Terres d'Envol** et les **communes de Dugny, de Le Bourget et de La Courneuve** sont dotés de prérogatives similaires, à leurs échelles respectives, et doivent aussi apporter « les éléments financiers et programmatiques indispensables aux travaux d'évaluation des besoins financiers » de la SOLIDEO. La **Caisse des dépôts et consignations**, quant à elle, a pour principale mission de définir des cibles et des indicateurs de performance afin de permettre le bon suivi des travaux, en accord avec les engagements de durabilité de la candidature parisienne. Enfin, la **Ville de Paris** fait office d'« observateur vigilant » et s'assure du bon respect des objectifs de durabilité et de sobriété des ouvrages.

De plus, la seconde vie des logements a fait l'objet de discussions entre les différents partenaires, les collectivités territoriales ayant négocié un pourcentage de logements sociaux, tandis que d'autres appartements seront rénovés en logements étudiants ou bien seront vendus à des promoteurs, par exemple.

---

<sup>78</sup> Paris 2024, « Le Village des athlètes » [en ligne], consulté le 23/04/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux/village>.

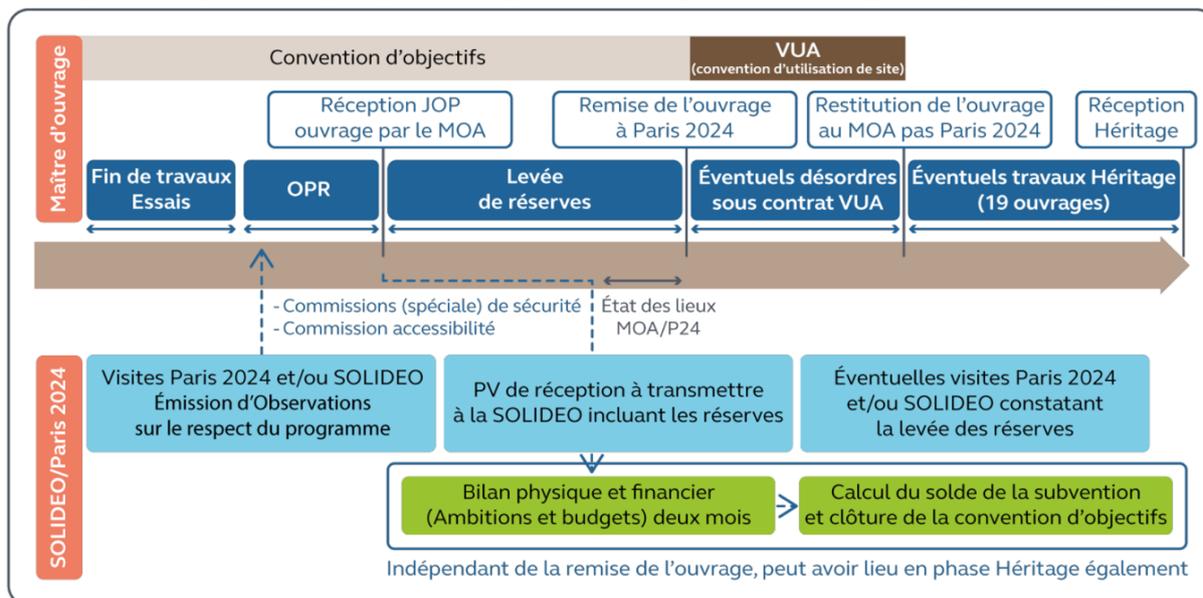
<sup>79</sup> Contrat de gouvernance olympique relatif à la mise en œuvre du Village olympique et paralympique et du Village des médias/cluster olympique, 2017, disponible sur : [https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11\\_cin\\_gouvernance\\_olympique\\_village\\_olympique\\_medias.pdf](https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11_cin_gouvernance_olympique_village_olympique_medias.pdf).

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Article 53 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017.

<sup>82</sup> Mazars, Stéphane & Peu, Stéphane, 2023, *Ibid.*

Figure 2 : Responsabilités partagées dans la gestion des ouvrages au cours des différentes phases de transfert



Source : Solideo

### La piscine du Fort d'Aubervilliers

La gouvernance du chantier de la piscine du Fort d'Aubervilliers a, comme précédemment expliqué, soulevé de nombreuses contestations. La **municipalité d'Aubervilliers** a été la décideuse souveraine sur sa ZAC : le terrain appartenant à la ville, le département de la Seine-Saint-Denis ne détient sur lui aucun pouvoir décisionnaire. Par ailleurs, la Ville d'Aubervilliers a également été en étroite collaboration avec l'**Établissement Public Territorial Plaine Commune**, notamment à la suite de la mutualisation de la gestion des piscines sur le territoire.<sup>83</sup> La **SOLIDEO** a également pris part à cet ouvrage, en subventionnant près d'un tiers des travaux<sup>84</sup> et en se chargeant, par son Comité de sites, de la viabilisation de ces espaces. Par ailleurs, Karine Fracllet, la maire d'Aubervilliers, a affirmé que **Grand Paris Aménagement** déterminera, une fois les Jeux de Paris terminés, l'utilisation du « terrain, accolé à d'autres parcelles de verdure ». <sup>85</sup> Par ailleurs, ce chantier olympique est également soumis à la surveillance de **Paris 2024**, en particulier s'agissant du respect des délais imposés. Enfin, il convient de souligner le rôle qu'a eu la **société civile** dans l'exécution du projet, puisque l'intense mobilisation d'associations et d'une partie de la population locale et leurs recours en justice ont contraint les concepteurs à revoir leur projet à la baisse. Ainsi, la piscine du Fort d'Aubervilliers résulte d'un compromis entre les différentes parties concernées par son inauguration : entre préservation d'espaces verts et politique du « Savoir-nager ».

<sup>83</sup> *L'Instant Territoire*, 2023, « C'est voté : les piscines et le stationnement bientôt gérés par plaine commune » [en ligne], disponible sur :

<https://plainecommune.fr/vie-du-territoire/actualites/detail/actualites/cest-vote-les-piscines-et-le-stationnement-bientot-geres-par-plaine-commune/>.

<sup>84</sup> Da Veiga, Leo, 2022, « JO 2024 : le centre aquatique d'Aubervilliers définitivement validé », *Les Échos* [en ligne], disponible sur : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/jo-2024-le-centre-aquatique-daubervilliers-definitivement-valide-1776142>.

<sup>85</sup> Sarah Tuchscherer, 2024, *Ibid.*

## **B- Malgré le morcellement, travailler ensemble dans un contexte d'obligation ardente de réussir**

Ce rapide tableau des entités impliquées dans le processus décisionnel et exécutif des chantiers olympiques et paralympiques met donc en exergue la nécessité qu'a été le travail ensemble tout au long des travaux, point qui, nous l'avons vu, constituera un revers majeur de l'héritage des Jeux 2024.

De façon globale, la gouvernance des projets a su dépasser les obstacles initiaux induits par la mosaïque d'acteur.ices participant aux projets olympiques et les résultats se sont montrés plutôt concluants. Tout d'abord, les ouvrages ont su être livrés dans les délais impartis par le Cojop. Ensuite, comme nous le confiait un membre de la Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine-Saint-Denis, après une courte période d'adaptation, un dialogue constructif a su se mettre en place entre les différent.es partenaires, sur plusieurs échelles et également avec la société civile – la maison du projet de la SOLIDEO à Saint-Ouen-sur-Seine en offrant une belle illustration.<sup>86</sup> De façon analogue, un membre de la DIJOP avec qui nous avons eu la chance de nous entretenir décrivait ce travailler ensemble comme la « magie des Jeux » : tou.tes les acteur.ices s'associent dans un but commun, formant une sorte de collectif de travail *sui generis* et favorisant alors la bonne avancée des travaux. Ainsi, alors que la Cour des Comptes avait relevé une « comitologie foisonnante pendant la phase de planification stratégique » nécessitant d'être resserrée pour permettre une action plus efficace et opérationnelle, elle félicite dans son rapport d'évaluation de 2023<sup>87</sup> le travail de simplification et de rationalisation mené par la DIJOP, qu'elle incite à poursuivre. Aussi, elle souligne les efforts de clarification concernant le calendrier et le suivi des travaux entre le Cojop et la SOLIDEO.<sup>88</sup> Similairement, le rapport d'information de 2023 de l'Assemblée nationale qualifie de « satisfaisant » le fonctionnement de la gouvernance des chantiers.<sup>89</sup>

Il convient toutefois de souligner quelques difficultés persistantes. Tout d'abord, il apparaît y avoir des limites à cette « magie des Jeux ». La laborieuse signature du contrat de mise à disposition du Stade de France montre comment les intérêts d'une entité peuvent prévaloir sur l'objectif commun des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.<sup>90</sup> En effet, le Consortium du Stade de France émettait des réserves quant à la mise à disposition exclusive du Stade au Cojop, estimant que les pertes de revenus liées aux aménagements nécessaires à la tenue des épreuves et à la perte d'exploitation seraient trop élevés. Se sont donc tenues d'importantes négociations entre le concessionnaire du Stade, le Cojop et l'État, ce dernier étant engagé à couvrir l'indemnisation des pertes d'exploitation. En outre, la pression substantielle reposant sur les épaules des différent.es acteur.ices de l'exécution des chantiers a aussi pu conduire à une intensification du rythme de travail. Lors d'un entretien avec la Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine-Saint-Denis, il est apparu qu'il pouvait exister un décalage entre la charge de travail induite par l'arrivée des Jeux et les moyens mis à leur disposition. En effet, était notamment mentionnée la faible attractivité des métiers de fonctionnaires et les difficultés de recrutement en découlant, ayant pour conséquence directe de limiter la main-d'œuvre disponible et de rendre nécessaires l'usage d'astreintes pour les agent.es durant les vacances d'été. Ainsi, l'intensité de cette manière de travailler contribue à la diffusion d'un sentiment d'épuisement des équipes et à une dégradation de leurs conditions de travail.

---

<sup>86</sup> SOLIDEO, « Des projets conçus avec les habitants des territoires » [en ligne], disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/projets-concus-habitants-territoires>.

<sup>87</sup> Cour des Comptes, 2023, *L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Rapport complémentaire au Parlement*.

<sup>88</sup> Comme illustré par la figure 2.

<sup>89</sup> Mazars, Stéphane & Peu, Stéphane, 2023, *Ibid.*

<sup>90</sup> Cour des Comptes, 2023, *Ibid.*

Enfin, ce foisonnement d'entités semble être le fruit d'un constat plus large autour de la décentralisation de l'État français. En effet, l'organisation des Jeux, si elle a su surmonter de nombreux obstacles pour répondre à la contrainte temporelle olympique, est néanmoins une preuve indéniable des difficultés éprouvées pour délimiter de façon claire les compétences entre les multiples niveaux de collectivités territoriales. Les rivalités entre communes, départements et établissements publics nuisent à la clarté et à l'efficacité de l'action publique territoriale. Le lent et laborieux transfert de la gestion des piscines du territoire de Plaine Commune vers l'établissement public territorial éponyme est tout à fait représentatif de la confusion et des hésitations de la gouvernance décentralisée française. Les doublons de compétences et les changements réguliers et parfois contradictoires de la législation<sup>91</sup> à ce sujet sont ainsi des sources prolifiques de coûts additionnels pour l'administration française. Il semble pertinent de garder un œil attentif sur les modifications potentielles qu'ont pu engendrer le travailler ensemble dans le cadre olympique sur la coopération future entre collectivités et de tirer de cette expérience des leçons pour améliorer le fonctionnement décentralisé de la France.

## II- Enjeux de territorialité : étude de l'inscription de ces infrastructures dans le paysage francilien

L'état des lieux des infrastructures réalisé en première partie de ce rapport permet d'observer qu'un puissant projet se dessine, celui de replacer l'eau au cœur des pratiques, des modes de vie et d'habitation proposés par les territoires. Ainsi, l'orientation vers l'eau semble constituer une nouvelle base des projets de réaménagement urbain (via le projet du Village des athlètes) mais aussi un fondement de nouvelles politiques socio-sportives (piscine du Fort d'Aubervilliers) et un atout majeur dans la revitalisation des zones urbaines afin que celles-ci deviennent des villes « durables » (assainissement voire baignabilité de la Seine).

Après avoir également étudié les *leitmotifs* de la conduite de ces ouvrages et leurs conséquences à l'échelle francilienne – ouverture de certains territoires vers Paris pour créer une continuité urbaine, promue par le projet du Grand Paris et qualifiable de processus de gentrification –, il convient de s'intéresser aux modifications apportées par ces ouvrages à l'échelle locale. Comment, en somme, l'implantation de ces ouvrages modifie-t-elle les quotidiens et pratiques existant préalablement sur le territoire ? A l'heure où la phase de réversibilité des ouvrages n'est pas encore entamée, certains impacts de la territorialisation des projets – en plus d'une forte pollution – sont toutefois observables, ou prévisibles : le recentrement géographique régional sur les cours d'eaux et surtout la Seine ; la modification des profils habitant les territoires concernés ; la reconception des espaces verts dans les territoires.

### A- Un recentrement de la géographie francilienne autour de l'eau : entre modification des pratiques et place de la Seine

En observant à l'échelle locale le projet de baignabilité de la Seine, la création de trente-deux nouveaux sites de baignade<sup>92</sup> dans les cours d'eau franciliens porte la vocation de parfaire le « juste retour aux sources » voulu et promu par la Ville de Paris notamment. Celui-ci

---

<sup>91</sup> Loi NOTRe, Loi Maptam entre autres.

<sup>92</sup> Cazi, Emeline, 2024, « Vers un retour de la baignade autorisée dans la Seine et dans la Marne », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/05/amenagement-vers-un-retour-de-la-baignade-autorisee-dans-la-seine-et-dans-la-marne\\_6226075\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/05/amenagement-vers-un-retour-de-la-baignade-autorisee-dans-la-seine-et-dans-la-marne_6226075_3234.html).

parachève la « reconquête progressive des berges de Seine », <sup>93</sup> initiée dans les années 2000 via la piétonisation de certaines rives. Une région dynamique et tonifiée par les activités – que celles-ci soient économiques ou de loisir – d’un fleuve, l’étude de cas a déjà montré les contours d’un Grand Pari(s) de l’eau. Néanmoins, cette « reconquête » semble devoir s’opérer au détriment d’autres batailles.

En premier lieu, celle d’une égalité entre les territoires. Dorothee Laperche, cheffe de rubrique Eau/Santé/Environnement à *ActuEnvironnement*, rapporte d’interviews menées avec des chercheurs que les efforts liés à l’« héritage-baignade » ne sont pas équitablement répartis sur le territoire francilien, mais concentrés sur les zones influençant l’endroit où se tiendront les épreuves ; ce qui, de plus, n’est pas de bonne augure pour espérer la continuité des efforts et moyens investis dans le chantier après la tenue des Jeux. Alors que le « Plan Piscines » du département de la Seine-Saint-Denis répond à un besoin d’égalités socio-sportives et engage un effort financier de la part des collectivités concernées, les coûts des efforts de baignabilité de la Seine sont, ainsi, autant élevés que profitables en priorité au territoire parisien. Corroborant le fort impact territorialisé du projet de baignabilité sur les finances des collectivités, Laperche ajoute que :

*« en considérant que la création de sites de baignade en eau naturelle viendrait s’ajouter à l’offre de piscines artificielles à laquelle elle ne peut se substituer qu’en période estivale, on peut s’interroger sur la capacité des communes à assumer ce nouveau coût ».*<sup>94</sup>

La description des inégalités territoriales engendrées par le projet de baignabilité décrit aussi que, dans un chantier où « l’accent a été mis sur l’aspect bactériologique », il est nécessaire d’intégrer d’autres aspects dans les priorités et cahier des charges comme :

*« la sensibilisation sur les risques de la nage en eaux vives urbaines, [puisque] la communication sur l’amélioration de la qualité de l’eau peut entraîner une extension des baignades sauvages en dehors des sites officiels ».*<sup>95</sup>

Des baignades sauvages pourraient ainsi être plus nombreuses dans les territoires marqués par l’absence de zones de baignade : en Seine-Saint-Denis par exemple.

Par ailleurs, le choix de concentrer les zones baignables uniquement à Paris démontre, selon des militant.es engagé.es contre le projet « Green Dock », l’existence d’une dichotomie entre Paris et le reste des territoires franciliens, certes ancienne mais se développant sur un nouveau pan : « des zones de baignade sont prévues au coeur de Paris et pour nous [habitant.es de la banlieue nord – *ndlr*] des entrepôts logistiques ? ».<sup>96</sup>

Second enjeu perdant bataille face à la « reconquête de la Seine » : les droits de la Seine. Dans une tribune au *Monde* et « profit[ant] de ce coup de projecteur sur ce fleuve emblématique [la Seine – *ndlr*] », la juriste Marine Calmet défend la nécessité d’établir :

*« avec la Seine une relation juste et durable, et non fondée sur l’utilité, l’efficacité ou le rendement économique de ce fleuve pour certains intérêts humains ».*<sup>97</sup>

Calmet dénonce ainsi l’instrumentalisation de la Seine en « promesses politiques » alors qu’elle :

---

<sup>93</sup> Ville de Paris, 2023, *Ibid*.

<sup>94</sup> Laperche, Dorothee, 2023, *Ibid*.

<sup>95</sup> Laperche, Dorothee, 2023, *Ibid*.

<sup>96</sup> *ContreAttaque*, 2024, « STOP GREENDOCK – Logistique en panique » [Instagram], disponible sur : <https://www.instagram.com/p/C7XVYKDMSqI/>.

<sup>97</sup> Calmet, Marine, 2024, « La Seine n’est pas une piscine olympique, ce fleuve a des droits », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/environnement-la-seine-n-est-pas-une-piscine-olympique-ce-fleuve-a-des-droits\\_6226076\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/environnement-la-seine-n-est-pas-une-piscine-olympique-ce-fleuve-a-des-droits_6226076_3232.html).

« devrait être un sujet juridique indissociablement biologique et culturel [...] à laquelle notre existence et notre bien-être sont intrinsèquement liés ».<sup>98</sup>

Autre enjeux de territorialisation avec la piscine Camille Muffat du Fort d'Aubervilliers qui, quant à elle, a pour objectif de faciliter et de développer les pratiques nautiques pour les Albertvillariens. La gestion de la piscine Camille Muffat est confiée à une entreprise privée via une délégation de service public (DSP). L'établissement d'une DSP est un choix de la municipalité d'Aubervilliers, décision courante lorsque les collectivités estiment ne pas avoir les ressources (financières comme humaines via le recrutement de personnels administratifs) suffisantes à la gestion d'un tel lieu – en comparaison, le Département de Seine-Saint-Denis qui est maître d'ouvrage du centre aquatique Annette Kellerman (La Courneuve) fait également recours à une DSP. L'objectif de recourir à une DSP est également de s'assurer de la construction d'un ouvrage puisque le délégataire, ici, est également l'acteur qui organise la conception et la réalisation de la piscine. Et, aussi, dans la théorie, de s'assurer l'évitement de risques financiers pour la collectivité en question :

« L'externalisation de la gestion des piscines permet aussi en théorie de faire supporter le risque financier et les aléas économiques au futur gestionnaire ».<sup>99</sup>

Mais, révèle Mediapart en se fondant sur le rapport annuel de 2018 de la Cour des comptes, le déficit de fonctionnement de la gestion d'un centre aquatique n'est de toute manière jamais évitable et il est systématiquement prévu dans les conventions de DSP que l'autorité délégante contribue via une participation financière versée au délégataire. Le problème réside, *in fine*, dans la tarification des tickets d'entrée : celle-ci est décidée par le gestionnaire et la commune ne conserve qu'un droit d'orientation et de suggestion. Si cette question soulève déjà des interrogations, c'est que les orientations tarifaires du délégataire choisi – le groupe Spie Batignolles – sont déjà illustrées par le cas d'un autre centre aquatique exploité par Spie Batignolles : l'Odyssée (Aulnay-sous-Bois, Seine-Saint-Denis). Au moment de son article, daté du 7 juillet 2021, Mediapart citait ainsi les tarifs d'entrées affichés sur le site du centre L'Odyssée : 4,80 euros pour les personnes de plus de 12 ans résidant à Aulnay-sous-Bois, contre 7 euros pour les non-résidents. Aujourd'hui, le tarif d'entrée à partir de 12 ans est déjà passé à 5,60 euros pour les résidents et à 8,30 euros pour les autres.<sup>100</sup> Par conséquent, il est déjà possible de douter de la compatibilité des tarifs attendus – présumés chers, bien plus élevés que ceux des piscines municipales et apparemment en hausse – avec les objectifs du « Plan piscines » utilisés dans la justification de la construction de la piscine du Fort d'Aubervilliers.

## **B- Une modification des profils habitant les territoires concernés : entre gentrification et « nettoyage social » ?**

Comme précédemment évoqué, les ouvrages établis majoritairement en Seine-Saint-Denis permettent l'accélération du projet métropolitain du Grand Paris. Ceci favorise la construction de nouvelles lignes de transports et de nouveaux quartiers et, en conséquence, favorise aussi une hausse du foncier qui conduit simultanément à un renouvellement gentrifié des profils des habitants de ces territoires et à une discrète éviction des populations habitant auparavant ces espaces.

---

<sup>98</sup> Calmet, Marine, 2024, *Ibid.*

<sup>99</sup> Lindgaard, Jade, 2021, « À Aubervilliers, la piscine des JO sera gérée par le privé », Mediapart [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/070721/aubervilliers-la-piscine-des-jo-sera-geree-par-le-privé>.

<sup>100</sup> L'Odyssée, « Tarifs & Abonnements activités aquatiques • Centre Aqualudique L'Odyssée » [en ligne], disponible sur : <https://www.lodysee-aulnaysousbois.fr/univers-aquatique/tarifs-et-abonnements/>.

En premier lieu, la réduction du nombre de logements sociaux dans les territoires concernés peut laisser supposer un renouvellement des profils des habitant.es. Prenons le cas de Dugny qui accueillera un nouveau quartier après la reconversion du Village des médias, où 64,5% des habitations étaient des logements sociaux en 2021. Si aucune expulsion n'a été ordonnée, l'arrivée massive de nouveaux.elles habitant.es (représentant une hausse attendue de 45% de la population)<sup>101</sup> modifiera *de facto* le fonctionnement et les pratiques de la commune. Le nouveau quartier comportera 20% de logements sociaux, laissant place à de larges possibilités d'hébergement aux populations déjà moins précaires, que ce soit des Dugnysien.nes « qui évoluent professionnellement et ne répondent plus aux critères des HLM et doivent partir faute d'offres »<sup>102</sup> ou « une chouette nouvelle population bobo en mal de m<sup>2</sup> arrivée de Paris avec du fric ». <sup>103</sup> A Saint-Denis, selon notre interlocuteur du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, dans le quartier rénové accueillant dans un premier temps le Village olympique et paralympique, il n'y aura que 20% de logements sociaux – bien que la ville maintienne au total une part de 50% de logements sociaux environ. Cette modification des types de logements installés dans les nouveaux quartiers est défendue par le cabinet du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, arguant en faveur d'une coordination juste au niveau régional et demandant si la priorité est plutôt de construire encore de nouveaux logements sociaux ou bien alors de rénover ceux existants en diversifiant également l'offre de logements.

Aussi, les processus d'éviction déjà mentionnés lors de l'état des lieux des ouvrages, la construction du Village des athlètes a néanmoins eu des conséquences sur un territoire plus large que la seule ZAC du Village. En effet, la corrélation entre l'instauration du Village en partie sur l'Ile-Saint-Denis et l'accélération du programme de rénovation urbaine autour de la cité Marcel-Paul (Ile-Saint-Denis) laisse certain.es habitant.es croire à l'existence d'une causalité<sup>104</sup> – réfutée par le maire de l'Ile-Saint-Denis Mohamed Gnabaly. Le relogement des habitant.es des tours démolies engendre l'éloignement d'une population composée à 49% de personnes immigrées du Village des athlètes, ce qui fait dire à l'une d'elle, Hawa, interviewée par Jade Lindgaard, qu'« ils ne veulent pas voir [leurs – *ndlr*] visages pendant les JO ». <sup>105</sup> Toujours aux abords du Village des athlètes, le squat Unibéton (Ile-Saint-Denis), considéré comme « le plus grand squat d'Ile-de-France »<sup>106</sup> et abritant près de quatre cent personnes exilées, a été entièrement vidé de ses habitant.es le 26 avril 2023. L'apparition d'un « nettoyage social » a été dès lors dénoncé par certains collectifs, comme le collectif inter-associatif de solidarité Le Revers de la Médaille,<sup>107</sup> dont fait notamment partie le Secours populaire.<sup>108</sup>

---

<sup>101</sup> Lindgaard, Jade, 2022, « À Dugny, la ville, les « cages à poules » et les JO », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/291222/dugny-la-ville-les-cages-poules-et-les-jo>.

<sup>102</sup> Lindgaard, Jade, 2022, *Ibid.*, propos reportés de Quentin Gesell, maire de Dugny.

<sup>103</sup> Lindgaard, Jade, 2022, *Ibid.*, propos reportés de Karim Amimeur, conseiller municipal d'opposition à Dugny.

<sup>104</sup> Lindgaard, Jade, 2024, *Ibid.*, p. 17.

<sup>105</sup> Lindgaard, Jade, 2023, « À l'Ile-Saint-Denis : « Ils ne veulent pas voir nos visages pendant les JO », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/260723/l-ile-saint-denis-ils-ne-veulent-pas-voir-nos-visages-pendant-les-jo>.

<sup>106</sup> Gagnepain, Névil, 2023, « Plus de 400 personnes expulsées du plus gros squat d'Île-de-France », *BondyBlog* [en ligne], disponible sur : <https://www.bondyblog.fr/reportages/jeux-olympiques-plus-de-400-personnes-expulsees-du-squat-unibeton/>.

<sup>107</sup> Le Revers de la Médaille, 2024, *JOP Paris 2024 : Pour un héritage social positif* [en ligne], disponible sur : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/02/Le-revers-de-la-medaille-JOP-Paris-2024-pour-un-heritage-social-positif.pdf>.

<sup>108</sup> Ould Khettab, Djamila, 2024, « Jeux Olympiques : Alerte sur un « nettoyage social » de Paris », Secours Catholique [en ligne], disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/m-informer/nos-positions/jeux-olympiques-alerte-sur-un-nettoyage-social-de-paris>.

### C- Une reconception des espaces verts dans les territoires : oscillement entre destruction et renaturalisation

Les espaces verts sont eux aussi remodelés dans les territoires concernés par l'implantation d'ouvrages olympiques.

Commençons par le moins glorieux de nos cas d'étude, le centre aquatique Camille Muffat – piscine d'entraînement du Fort d'Aubervilliers. Celui-ci est établi dans un quartier populaire et pollué, autrefois plaine maraîchère et qui comptait, avant les travaux sur le territoire du Fort d'Aubervilliers, des jardins ouvriers : les jardins des Vertus. L'aménagement du Fort, organisé conjointement par la SOLIDEO et Grand Paris Aménagement, prévoit alors la démolition de 4 000 m<sup>2</sup> des parcelles des jardins des Vertus, afin de construire le solarium et les saunas du centre Camille Muffat. Dans un volet baptisé « biodiversité », le projet présenté par la SOLIDEO prévoit en « contrepartie » de cette destruction la plantation de soixante-dix « arbres à grand développement » ainsi que « 2 000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées intensives ». <sup>109</sup>

La contestation de ce projet, dont la gouvernance a déjà été évoquée, s'alimente alors et Karine Francllet (maire UDI d'Aubervilliers depuis 2020), défendant la destruction de ces parcelles, déclare que « si la piscine n'avait qu'un bassin de nage, on ne trouverait pas de délégataire ». <sup>110</sup> En échange de ne pas protéger les sols en culture, les aménageur.euses promettent de déplacer et de reconstituer les parcelles détruites. Mais cette compensation apparaît comme un non-sens : déplacer un sol le tue, puisqu'il est un écosystème aux composantes interdépendantes et ancrées autant dans le temps long que dans la spécificité de chaque espace.

Par ailleurs, lors d'un entretien avec une personne travaillant au cabinet du Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, celle-ci rapportait que :

*« si l'on va dans le détail, les espaces ouvriers-là sont des espaces privatifs et non un parc public ou un espace géré par des associations. Donc, les jardins ouvriers ne profitent qu'à très peu de personnes : il faut peser l'intérêt public, décider de si l'on veut des espaces verts pour tous ou préserver des terrains pour seulement quelques-uns ».*

Si la nécessité d'avoir davantage d'espaces verts en Seine-Saint-Denis est indéniable, créer une opposition entre les jardins ouvriers et des parcs publics afin de légitimer les décisions prises – laissant croire qu'il s'agit ici d'un arbitrage justifié – est discutable. En effet, en plus de laisser penser à une malhonnêteté politique, la création de cette opposition traduit une incompréhension arrangeante de ce que ces jardins ouvriers représentent. Dès leurs créations au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, informe Marjorie Keters, militante pour Pour Une Écologie Populaire et Sociale 93 (PEPS 93), les jardins ouvriers :

*« ont une double fonction : contribuer à la sécurité alimentaire des familles ouvrières, et améliorer leurs conditions de vie désastreuses en leur offrant un air respirable et un cadre convivial ».* <sup>111</sup>

Les jardins ouvriers des Vertus continuaient alors d'être cultivés par des familles modestes, remplissant des fonctions alimentaires élémentaires dans un contexte de précarisation grandissante, notamment alimentaire. Loin d'être de simples espaces verts de distraction privatisés – certains jardins partagés ayant effectivement des vocations de loisirs ou de

---

<sup>109</sup> SOLIDEO, « Centre aquatique Camille Muffat » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/centre-aquatique-camille-muffat>.

<sup>110</sup> Lindgaard, Jade, 2021, « JO 2024 : un bassin contre des jardins », *Mediapart* [en ligne] disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/050221/jo-2024-un-bassin-contre-des-jardins>.

<sup>111</sup> Keters, Marjorie, 2021, « La mobilisation des jardins ouvriers, une lutte d'écologie populaire », *Lundimatin* [en ligne], disponible sur : <https://lundi.am/La-mobilisation-des-jardins-ouvriers-une-lutte-d-ecologie-populaire>.

pédagogie –, les jardins ouvriers des Vertus sont spoliés, par la décision de leurs destructions, de leurs fonctions vivrières et de leur histoire. Le média *Lundimatin* conclut ainsi :

« *Détruire les jardins à Aubervilliers, suspendre l'exploitation des terres pendant un an à Pantin, réduire de moitié la taille des parcelles, arracher des arbres fruitiers, installer des compteurs d'eau payants dans ce contexte de crise alimentaire est une aberration.* »<sup>112</sup>

La mobilisation citoyenne – opposée non pas au projet d'une piscine mais « au gigantisme de l'équipement choisi »<sup>113</sup> – est finalement parvenue, au rythme d'occupations (évacuées violemment), de manifestations et de recours en justice pour obtenir une mise en conformité du PLUi, à ce que le solarium ne soit pas construit : la destruction de ces jardins était illégale.<sup>114</sup> Trop tard ; et la compensation est encore attendue.

Aux abords de la Seine, sur la zone du Village des athlètes, aucune destruction d'espaces verts n'a été perpétrée, tant il n'y en avait pas. Sur le site de la SOLIDEO, les végétalisations de toiture et les créations d'espaces de pleine terre, encore à venir et attendues lors de la réversion du Village en quartier, sont minutieusement détaillées. Ainsi, au sein de la zone du Village située à Saint-Ouen, les maîtrises d'ouvrage du secteur Belvédères (Nexity, Eiffage Immobilier, CDC Habitat, EDF, Groupama) prévoient qu'environ 25% de sa surface soit des espaces de pleine terre et planifient la plantation de vingt-huit grands arbres ainsi que l'implantation de buttes plantées et de jardins partagés.<sup>115</sup> Sur le secteur Quinconces, Icade, CDC Habitat et la Caisse des Dépôts indiquent également que des jardins constitués de sols de réemploi sont prévus en « recréant les milieu naturels franciliens » et que des toitures végétalisées seront semblables à des « prairies de hauts coteaux franciliens ».<sup>116</sup> Sur la commune de Saint-Denis, soit le secteur Universeine, la maîtrise d'ouvrage Vinci Immobilier annonce que « les espaces de pleine terre représentent entre 15% et 20% de la surface totale des parcelles selon les îlots ».<sup>117</sup> A l'Ile-Saint-Denis au sein de l'écoquartier fluvial, dans une « ambition de renforcement de l'identité insulaire du quartier », il est prévu de créer des milieux humides ainsi que des promenades piétonnes le long de la Seine, de planter environ cinq cents arbres et d'aménager un parc de 1,3 hectares.<sup>118</sup> Promesses à concrétiser, des yeux vigilants permettraient aussi de vérifier que ces engagements dépeints sur les pages Internet ne disparaissent pas de celles-ci.

Mais, surtout, c'est la création du Parc Ampère qui est vivement souhaitée. Tandis que la SOLIDEO est longtemps restée discrète sur la taille du parc à créer en face de la Cité du

---

<sup>112</sup> Keters, Marjorie, 2021, *Ibid.*

<sup>113</sup> Lindgaard, Jade, 2021, « JO 2024 : le sort des jardins d'Aubervilliers fera-t-il couler la piscine ? », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/210921/jo-2024-le-sort-des-jardins-d-aubervilliers-fera-t-il-couler-la-piscine>.

<sup>114</sup> Mauerhan, Faustine, « JO Paris 2024 : la justice suspend le permis de construire de la piscine sur les jardins d'Aubervilliers », *France Bleu* [en ligne], disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/jo-paris-2024-la-justice-suspend-le-permis-de-construire-de-la-piscine-sur-les-jardins-d-1632134854>.

<sup>115</sup> SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Belvédères » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-belvederes>.

<sup>116</sup> SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Quinconces » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-quinconces>.

<sup>117</sup> SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Universeine » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-universeine>.

<sup>118</sup> SOLIDEO, « Village des athlètes – Création d'espaces et équipements publics secteur écoquartier fluvial » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-creation-despaces-equipements-publics-secteur-ecoquartier-fluvial>.

Cinéma<sup>119</sup> (où sera installée la gare routière durant les Jeux), la Ville de Saint-Denis aurait finalement eu gain de cause et, ainsi, a été actée la création d'un parc le plus étendu possible. Saint-Denis aurait ainsi

*« obtenu que près de 25 000 mètres carrés initialement prévus pour la construction d'immeubles soient finalement dédiés au bénéfice d'un grand espace végétalisé ».*<sup>120</sup>

La réalisation de ce parc débutera en 2025 ce qui fait de lui, alors que la « vente [avortée] de ces terrains aux promoteurs représentait une belle manne financière », un chantier dont la conduite dans les termes promis est encore à surveiller.

Enfin, il est important de noter que ce rapport n'évoque pas toutes les remodelations des espaces verts permises, ou accélérées par les chantiers des Jeux de Paris – on pourrait aussi citer la dépollution et la renaturation du Terrain des Essences (La Courneuve, 93) par exemple. De même, ce rapport n'établit pas une liste de l'ensemble des chantiers qui ajoutent du béton à un territoire francilien sur-bétonné – comme l'illustre la transformation des 27 hectares de l'Aire des vents (Dugny, 93) en cluster des médias / quartier d'habitation.

### III- L'héritage des Jeux : des infrastructures durables ?

Il s'agira dans cette dernière section de rendre compte des mesures prévues pour assurer la durabilité des trois infrastructures étudiées et d'analyser les points forts comme les points faibles de leur mise en place à quelques mois de l'échéance sportive.

#### A- Le Village des athlètes

##### Un projet centré sur la réversibilité

Alexandre Jonvel, architecte urbaniste de l'agence Cobe, désigne le projet du Village olympique et paralympique comme « une volonté d'exprimer pleinement l'approche du bon sens dans l'aménagement du territoire ». En effet, la candidature de Paris aux Jeux 2024 repose sur une volonté d'inscrire les Jeux dans le quotidien francilien à court comme à long terme, afin de ne pas reproduire les phénomènes observés à Grenoble et Albertville après les Jeux d'hiver de 1968 et 1992 : dans la première ville, le Village des athlètes tout comme les infrastructures sportives ont été laissés à l'abandon à l'issue des Jeux. Le tremplin à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte, par exemple, n'est plus entretenu depuis 1989. Dans la deuxième, la piste de bobsleigh créée à la Plagne n'est pas rentable et son entretien représente un coût annuel considérable pour l'État. Fortes de ces regrettables expériences, les infrastructures de Paris 2024 ont donc été pensées pour servir après les Jeux.

Ainsi, nous l'avons vu, le projet du Village olympique est centré sur la réversibilité de ses infrastructures : le lieu d'accueil des 17 000 athlètes lors de l'été 2024 subira une nouvelle phase de travaux dès la fin des Jeux paralympiques, et deviendra un quartier regroupant 2 800 logements, partagés entre Saint-Denis, l'Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen, les trois communes sur lesquelles s'étendent le Village des athlètes. Deux écoles, des crèches, des équipements sportifs doivent aussi apparaître après les Jeux olympiques et paralympiques, tandis que de nombreux

---

<sup>119</sup> Guédon, Claire, 2023, « Village des athlètes : les JO 2024 laisseront-ils vraiment un parc en héritage ? », *Le Parisien* [en ligne], disponible sur : <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/village-des-athletes-les-jo-2024-laisseront-ils-vraiment-un-parc-en-heritage-28-01-2023-RJQWVJGYBZFDGOU66STC7FLPQ.php>.

<sup>120</sup> Ville de Saint-Denis, « Le Village des athlètes, futur quartier durable accessible à toutes et tous » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://ville-saint-denis.fr/village-olympique-heritage>.

bureaux seront dédiés à l'accueil d'entreprises et de leurs salariés. Ces nouvelles structures présentent des caractéristiques spéciales dans leur conception, et sont notamment pensées pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Par exemple, le bâtiment « cycle » a été conçu pour recycler les eaux usées et en faire de l'engrais.

Nous avons pu nous entretenir avec une membre du cabinet d'architecte de Dominique Perraud et responsable de l'urbanisme, cabinet ayant œuvré à coordonner les architectes du Village des athlètes. Questionnée sur les intérêts du double projet pour le quartier, celle-ci dépeignait la réversibilité comme une ouverture sur le futur, allant au-delà de la période post-Jeux, et expliquait que la conception de bâtiments réversibles leur permettra d'être adaptés successivement à travers les époques. Ainsi, pour elle, l'adaptabilité du Village des athlètes est multiple et – théoriquement, du moins – infinie.

### Les innovations technologiques et organisationnelles mises en oeuvre pour réduire le bilan carbone

La volonté des aménageur.euses public.ques d'inscrire le Village des athlètes dans les politiques de transition écologique de demain se traduit tout d'abord par l'usage de matériaux innovants. Notre échange avec l'architecte du cabinet Dominique Perraud nous a ainsi permis de mesurer à quel point les enjeux environnementaux ont été une composante centrale centre de la réflexion des urbanistes impliqué.ées sur le projet. En effet, conformément à l'ambition initiale de la candidature, l'usage de matériaux durables et bas carbone a occupé une place prépondérante dans la construction des nouvelles infrastructures. Des entreprises spécialisées dans la construction bas carbone ont été stratégiquement concentrées dans des groupements pour penser ce projet, favorisant alors le développement de cette filière. Cette initiative s'est avérée prolifique puisque certains secteurs du Village comme le secteur E, sur la commune de Saint-Ouen, doivent être équipés de manière à dépasser l'objectif global de réduction d'émissions carbonées. Tout d'abord, le bois a été privilégié pour les constructions et a été fourni par des producteurs de français, ce qui a permis de minimiser le bilan carbone du transport. Ensuite, a été particulièrement utilisé le béton dit « bas-carbone », qui comprend des teneurs réduites en clinker et est renforcé par de l'acier recyclé permettant alors de réduire considérablement son impact environnemental. En effet, le clinker est de nature très carboné, puisqu'il résulte de la combustion à haute température d'un mélange de composants comme le silicate de calcium, le fer et l'aluminium, combustion fortement émettrice. Selon Marie-Laure Barriera, qui publie sur un forum dédié à la construction :

*« ce type de plancher, associé à une dalle de compression béton à base de ciment CEM-III, affiche une réduction de CO2 de 40 % par rapport à un plancher structurel en prédalle classique ».*<sup>121</sup>

Intéressons-nous à présent au mix énergétique du Village des athlètes, point d'attention essentiel dans un contexte de transition énergétique. Le choix a été fait d'assurer la production énergétique du Village par le réseau de chaleur du Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC), associé à la SOLIDEO et à ENGIE Solutions par une convention tripartite signée en 2020.<sup>122</sup> Cet accord prévoit le chauffage et le rafraîchissement des locaux et habitations par un mix énergétique comprenant 68% de géothermie. Cette méthode consistant

---

<sup>121</sup> Barriera, Marie-Laure, 2022, « Béton bas carbone pour 19 bâtiments du Village des athlètes », *Zepros* [en ligne], disponible sur : <https://bati.zepros.fr/actus-metiers/beton-bas-carbone-19-batiments-village-athletes>.

<sup>122</sup> SOLIDEO, SMIREC, ENGIE, Plaine Commune Énergie, 2020, « Le Village des athlètes des Jeux de Paris 2024 alimenté en énergies locales et renouvelables » [en ligne], disponible sur : <https://www.engie-solutions.com/sites/default/files/assets/2020-09/20200831CPESVOP.pdf>.

à utiliser la chaleur des couches superficielles de la terre est mise en place à travers la création de 11 puits allant jusqu'à 100m de profondeur.

Comme l'illustrent la présence et le rôle d'urbanistes et d'aménageur.euses public.ques dans le projet du Village, l'art urbain a une place-clé dans l'organisation de l'espace et dans l'anticipation des évolutions de nos conditions de vie liées au changement climatique. Le Village des athlètes s'intègre en effet dans des communes déjà existantes et doit donc être pensé pour compléter et s'immiscer dans le tissu urbain, en prenant en compte les dynamiques marchandes, culturelles, sociales des populations voisines. Notre contact au sein du cabinet Dominique Perraud nous expliquait ainsi que parmi ses principaux axes de travail se trouvaient l'intégration du quartier dans le paysage de la Seine-Saint-Denis, ainsi que la prise en compte des volontés des populations, consultées selon elle à plusieurs reprises lors de l'élaboration du projet. L'intégration a notamment reposé sur l'accès aux gares et aux transports, la réflexion sur les commerces et la création d'un tissu associatif et social.

Elle confirme aussi les exigences ayant dicté leur travail et auxquelles doivent répondre les urbanistes du Village : s'atteler à des problématiques urbaines actuelles ou qu'on anticipe pour le futur. Ainsi, comme l'expliquaient les guides de Plaine Commune lors d'une visite du chantier du Village en janvier 2024, l'ouverture des axes principaux sur la Seine s'inscrit en prévision des températures extrêmes attendues en Seine-Saint-Denis à l'horizon 2050. Les artères constituées par les axes majeurs, dont l'obstruction est réduite au maximum, doivent transporter l'air frais du fleuve à l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, l'artificialisation des terres est un autre enjeu phare selon notre interlocutrice architecte, qui demeure source de problèmes et d'interrogations. En effet, l'écoulement des eaux de pluie dans les sols est ralenti, voire empêché, par le béton qui les recouvre, ce qui entraîne le ruissellement de ces eaux devenues usées – environnement urbain oblige – jusque dans les cours d'eau et, par extension, les pollue. Nous n'avons pourtant pas identifié de solutions mises en place ou même envisagées par les organisateur.ices permettant de réduire l'artificialisation imposée par la construction des nouveaux quartiers. Cela aurait pourtant pu aider non seulement les promesses d'écoresponsabilité du village, tout en contribuant aux efforts d'assainissement de la Seine.

## **B- Piscine du Fort d'Aubervilliers**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les travaux prévus pour la piscine d'Aubervilliers ont évolué au fil du temps et des contestations. Livrée en mai 2024, la piscine est prête à accueillir les entraînements des athlètes pour Paris 2024. En dépit de la destruction de jardins partagés et des débats s'ensuivant sur les différentes manières de concevoir l'écologie urbaine, la piscine Camille Muffat a été labellisée « Haute Qualité Environnementale » (HQE) et est « présentée comme exemplaire en matière d'innovation environnementale ». <sup>123</sup> Après avoir établi le bilan social contrasté de ce projet, qu'en sera-t-il du bilan environnemental ?

La certification « NF ouvrage démarche HQE », délivrée par l'Association française de normalisation (AFNOR), vise à :

*« limiter à court et à long termes les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable ».*<sup>124</sup>

<sup>123</sup> Les Échos, 2024, « Le centre aquatique du Fort d'Aubervilliers inauguré » [en ligne], consulté le 20/05/2024, disponible sur : <https://www.echoidf.fr/le-centre-aquatique-du-fort-daubervilliers-inaugure/>.

<sup>124</sup> Alsobom, « Labels HQE, LEED, BREEAM : que signifient-ils, que valent-ils ? » [en ligne], consulté le : 20/05/2024, disponible sur : <https://alsobom.fr/labels-hqe-leed-breeam-que-signifient-ils-que-valent-ils/#:~:text=Le%20label%20français%20HQE%20«%20Haute,de%20vie%20saine%20et%20confortable%20»>.

Elle mêle les dimensions d'efficacité énergétique, d'hydrologie, de végétalisation et sanitaire. Dans le cas de cette piscine, c'est le toit végétalisé permettant de retenir les eaux de pluie qui remplit en grande partie les multiples critères de cette certification. L'usage du bois dans la charpente, les habillages, le bardage et la création de puits de géothermie permettent aussi, à l'instar du Village des athlètes, de réduire le bilan carbone des matériaux et la consommation énergétique future.

Toutefois, les critères HQE sont parfois critiqués. Ainsi Bruno Georges, du bureau d'études ITF considère que la « logique binaire "bon-mauvais" pénalise les solutions innovantes » et ne permet donc pas de se projeter dans des standards futurs, adaptés aux préoccupations à venir dans le monde de la construction.<sup>125</sup>

Il semble néanmoins que ce projet ait été réalisé en adéquation avec des technologies décarbonées reconnues et prisées, qui maximisent efficacement le ratio entre la performance et les émissions de CO<sub>2</sub> pour les standards de notre époque.

## C- L'assainissement de la Seine

### *Des problématiques héritées de l'aménagement du territoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*

Comme précédemment abordé, les premiers systèmes de traitement des eaux usées ont été mis en place au XIX<sup>ème</sup> siècle. Les initiatives du Préfet de la Seine Eugène Haussmann en 1860 conduisent à la construction d'aqueducs pour alimenter en eau la capitale, et sont construits entre 1863 et 1873. L'eau est alors acheminée de sources éloignées jusqu'à 150km de Paris.<sup>126</sup> Le traitement de l'eau parisienne est aussi organisé à cette période : on pense d'abord l'évacuation, car la priorité est mise sur la sécurité sanitaire. C'est l'ingénieur Eugène Belgrand qui est chargé de cette mission et qui met en place le réseau d'égouts qui « constitue pour l'époque une innovation technique sans précédent, empreinte d'une part d'utopie ». <sup>127</sup> La gestion étant municipale, un problème se pose rapidement :

*« Le premier âge de l'assainissement moderne a suivi une logique ségrégative avec pour mot d'ordre : protéger Paris et sa riche première boucle de la Seine »*

Ainsi, alors que l'on s'efforce d'épargner aux Parisiens les désagréments associés aux eaux usées, on les rejette dans la Seine à la sortie de la ville au détriment des populations situées en aval. Cette absence de coordination entre les territoires de la Seine se maintient après cette période de balbutiement des politiques d'assainissement. C'est seulement bien plus tard que l'on sort d'une logique de concentration géographique, avec la mise en place en 1968 d'un nouveau schéma général d'assainissement, puis la création du SIAAP en 1970. Le système d'assainissement de l'eau en Ile-de-France est donc le produit d'un développement concentré géographiquement, et centré sur la ville de Paris. L'évolution de la population et la prise de conscience de la nécessité d'inclure les populations franciliennes en dehors des limites de la capitale induit donc une insuffisance des systèmes existant. Cette prise en compte des populations en aval demeure toutefois balbutiante puisque, comme le soulignait notre interlocuteur au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine-Saint-Denis, les

---

<sup>125</sup> *Le Moniteur*, 2005, « LE DÉBAT La certification « HQE » favorise-t-elle la qualité environnementale des bâtiments ? » [en ligne], disponible sur : <https://www.lemoniteur.fr/article/le-debat-la-certification-hqe-favorise-t-elle-la-qualite-environnementale-des-batiments.469044>.

<sup>126</sup> Eau de Paris, « L'histoire de l'eau à Paris » [en ligne], consulté le 20/05/2024, disponible sur : <https://www.eaudeparis.fr/lhistoire-de-leau-paris#:~:text=En%201860%2C%20Le%20Conseil%20de,du%20service%20de%20l%27eau.>

<sup>127</sup> Landau, Bernard, 1992, « La fabrication des rues de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle : Un territoire d'innovation technique et politique », *Les Annales de la recherche urbaine*, no. 57-58, pp. 24-45.

travaux menés visent à rendre possible la baignade en amont. En revanche, il n’y a, à ce jour, pas de volonté politique claire de s’atteler au traitement des rejets de l’agglomération parisienne et donc à l’assainissement de la Seine en aval de celle-ci.

### Les solutions techniques mises en place

Comme précédemment mentionné, nous avons pu observer que les actions mises en place pour atteindre la baignabilité de la Seine en vue de Paris 2024 se déclinent en quatre étapes.

Tout d’abord, **la désinfection par les stations d’épuration**. Menée par le SIAAP, cette mesure est opérée au sein des différentes stations. Alors que le traitement de l’eau pourrait paraître un bienfait incontestable pour l’environnement, certaines pratiques sont néanmoins sources de critiques, émises notamment par France Nature Environnement (FNE). En effet, est remis en cause la dangerosité de l’acide performique utilisé dans la nouvelle unité de désinfection construite dans la station d’épuration de Valenton, et les conséquences néfastes sur la faune et la flore que pourrait avoir son usage à fortes doses.<sup>128</sup> Par ailleurs, cette solution s’est développée aux dépens d’une alternative moins délétère pour l’écosystème fluviale : le traitement des eaux usées par UV. En effet, si la station de Noisy-le-Grand est dotée d’une telle technologie depuis 2009 – après une période de mise en sommeil pour des raisons économiques<sup>129</sup> – et a vu ses lampes UV se moderniser au cours des dernières années pour être moins énergivores,<sup>130</sup> cette solution pourtant efficace n’a pas été retenue pour la station de Valenton, en raison de son coût.<sup>131</sup> Cela nous pousse alors à nous interroger sur les arbitrages faits par les organisateurs et à l’étendue des efforts réalisés pour concilier les promesses médiatiques – à savoir la baignabilité de la Seine – avec l’engagement « vert » des Jeux de Paris.

Ensuite, **la construction de déversoirs d’orage**. Le système de traitement unitaire, opposé au système séparatif<sup>132</sup> et composant 25% du réseau d’assainissement en 2008 selon les chiffres du Commissariat Général au Développement Durable,<sup>133</sup> mélange les eaux usées et les eaux de pluie. Le SIAAP traite donc de manière similaire ces eaux dont la nature de la pollution diffère : ce regroupement a pour conséquence un manque d’efficacité, une dépense d’énergie évitable et surtout des risques de surcharge du système lors des épisodes de grandes pluies. En effet, dans une telle configuration, les eaux de pluie saturant le circuit d’épuration, ce sont les eaux usées qui se déversent dans la Seine. Les déversoirs d’orage doivent donc permettre de stocker les eaux de pluie lors de leur arrivée massive dans les systèmes afin de répartir le flux dans le temps et de réduire le stress hydrique dans le système unitaire. Cela doit permettre la prise en compte prioritaire des eaux usées afin qu’elles ne quittent pas le réseau d’assainissement. C’est ainsi que de grands bassins de rétention ont été ajoutés au paysage urbain francilien : en Seine-Saint-Denis avec le bassin du Ru par exemple, mais aussi à Paris

---

<sup>128</sup> Lavocat, Lorène, 2023, « Rendre la Seine baignable un projet pas si écolo », *Reporterre* [en ligne], disponible sur : <https://reporterre.net/Rendre-la-Seine-baignable-un-projet-couteux-et-pas-tres-ecolo>.

<sup>129</sup> Laimé, Marc & Riottot, Michel, 2020, « Baignade en Seine à Paris en 2024, une mission impossible ? », France Nature Environnement [en ligne], disponible sur : <https://fne-idf.fr/actualites/baignade-en-seine-a-paris-en-2024-une-mission-impossible>.

<sup>130</sup> Legrand, Marine, 2023, « Baignade dans la Seine et la Marne : le SIAAP accélère sur la dépollution de l’eau avant les JO 2024 », *Le Parisien* [en ligne], disponible sur : <https://nouveau-europresse-com.acces-distant.sciencespo.fr/Search/ResultMobile/1>.

<sup>131</sup> Legrand, Marine, 2023, *Ibid*.

<sup>132</sup> Grand Paris Seine Ouest, 2022, « Épisode 1 : Le fonctionnement du système d’assainissement sur le territoire », *Au fil de l’eau* [Podcast], disponible sur : <https://www.seineouest.fr/comment-fonctionne-le-systeme-d-assainissement>.

<sup>133</sup> Commissariat général au développement durable, 2011, « Le service d’assainissement en France: principales données 2008 », *Chiffres & Statistiques*, n°210.

avec le grands bassin d'Austerlitz. Il convient d'une part de souligner les efforts réalisés par les maîtres d'ouvrage pour intégrer ces infrastructures dans le mobilier urbain préexistant. Ainsi, notre contact au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement de la Seine-Saint-Denis nous a appris qu'auparavant les bassines étaient enterrées et qu'en surface, l'espace était clôt. Désormais, l'insertion des bassins essaye de se faire en symbiose avec leur environnement urbain : à Villemomble par exemple, le bassin de rétention a été pensé afin de servir de fondation à un gymnase ; ailleurs, des dalles plus solides séparent les cuves de la surface, permettant alors leur végétalisation ou encore d'y installer des terrains de jeux. Ainsi, le bassin d'Austerlitz, installé à la place du jardin Marie-Curie, sera recouvert d'un espace vert s'étendant sur un hectare.<sup>134</sup> Néanmoins, cet effort est obscurci par une critique plus générale de la solution retenue face à ce problème de gestion des eaux pluviales. En effet, la construction de bassins ne semble offrir qu'un bref répit, tandis qu'une politique plus ambitieuse – et certainement plus difficile à porter aussi bien politiquement que financièrement –, d'infiltration des eaux de pluie dans les sols aurait apporté des résultats sans aucun doute plus durables et plus en adéquation avec les exigences d'une transition écologique complète.<sup>135</sup> A défaut de travaux de désimpermeabilisation des sols et de végétalisation des toits, entre autres, nous devons donc nous contenter de ces nouveaux bassins de rétention.

Également, **la réduction des mauvais branchements des particuliers à la Seine.** Lors de notre entretien avec Marc Laimé, journaliste spécialiste des politiques publiques liées à l'eau, celui-ci a aussi mis en valeur cet héritage différencié de la gestion des eaux usées en Ile-de-France, en évoquant la question des branchements des particuliers. Selon lui, en Val-de-Marne, sont recensés 50 000 branchements défectueux dans les raccordements des logements aux réseaux d'assainissement, qui ont pour conséquence le rejet d'eaux usées directement dans la Seine. La DRIEAT estime ce chiffre à 23 000.<sup>136</sup> Pour lutter contre les mauvais branchements en amont, Marc Laimé estime que les moyens alloués sont trop faibles car les branchements sont peu inspectés. Cette démarche représente ainsi une charge financière considérable pour l'administration territoriale qui doit, d'elle-même, vérifier porte-à-porte le raccordement des résidences, afin d'actualiser leur cartographie. La Loi Climat et Résilience<sup>137</sup> a pourtant rendu obligatoire la « mise en conformité des branchements dans le cadre de toute transaction immobilière » et des contributions financières peuvent être allouées jusqu'en 2024 pour corriger les branchements chez les particuliers.<sup>138</sup> Le lourd coût des travaux de modernisation reste néanmoins supporté en partie par les particulier.es, ce qui donne lieu à des frais supplémentaires conséquents, dans un contexte déjà contraignant pour le secteur immobilier.

Et enfin, **le raccordement des bateaux au réseau d'assainissement.** En effet, jusqu'alors, les bateaux circulant dans Paris rejetaient leurs eaux usées directement dans le fleuve. Une des missions de HAROPA PORT consiste à y remédier en coordonnant ces raccordements. Lors de notre entretien en février, il nous a été confié que dans le périmètre identifié comme prioritaire pour les Jeux de Paris, seuls sept bateaux sur plus de cent n'étaient pas encore raccordés aux réseaux. Pour Marc Laimé, cependant, les réglementations imposées aux bateaux circulant dans Paris ne représentent qu'une goutte d'eau dans la lutte contre la

---

<sup>134</sup> Ville de Paris, 2024, « Le bassin d'Austerlitz, cathédrale souterraine pour assainir la Seine, a été inauguré » [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/assainissement-de-la-seine-les-travaux-du-tunnelier-d-austerlitz-vont-bientot-demarrer-21535>.

<sup>135</sup> Lavocat, Lorène, 2023, *Ibid.*

<sup>136</sup> DRIEAT, 2022, « JO et "baignade" : poursuivre l'élan pour améliorer la qualité de l'eau en Seine et en Marne » [en ligne], disponible sur : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/jo-et-baignade-poursuivre-l-elan-pour-ameliorer-la-a4718.html>.

<sup>137</sup> Article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

<sup>138</sup> Site internet pour le diagnostic des branchements et raccordements : <https://monbranchement.fr>

pollution du fleuve. Ainsi, une étude de Sépia Conseil établit la part de la pollution de la Seine due aux bateaux à moins de 1%.<sup>139</sup>

*Perspectives post-Jeux : entre fragmentation du contrôle et phénomène de passager clandestin*

A l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, la baignabilité de la Seine doit faire partie des héritages en Ile-de-France. Pourtant les questions de gestion risquent de se complexifier une fois l'échéance passée. La responsable de HAROPA PORT questionnée sur le futur de la baignabilité de la Seine estime que les investissements réalisés sont durables et permettront aux collectivités d'en bénéficier, sans avoir à réaliser d'importants investissements. En effet, les déversoirs d'orage, améliorations des stations d'épuration et le raccordement des bateaux aux systèmes d'assainissement sont durables dans le temps, même si l'entretien et les contrôles de ces normes devront mobiliser plus de moyens que ce qui n'existait auparavant. Le membre de la DIJOP avec lequel nous nous sommes entretenues estime également que les maires des communes, souhaitant construire des plages ou organiser les berges de Seine autour de la baignade, ont donc la volonté d'entretenir les conditions de baignade. Selon les déclarations de Pierre Rabadan, adjoint aux Sports et aux Jeux olympiques et paralympiques à la mairie de Paris, la moitié des mauvais raccordements ont été corrigés.<sup>140</sup> Avec l'interruption des aides financières pour le raccordement et le maintien de la nécessité d'avoir un raccordement légal pour les transactions immobilières, on peut s'interroger sur l'évolution de cette dimension importante pour la qualité de l'eau de la Seine après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

En revanche, et il semble pertinent de le mentionner, une autre source de pollution du fleuve a étonnamment été laissée de côté. En effet, la qualité de l'eau est jugée seulement en fonction de deux groupes de bactéries : la famille des *Escherichia coli* et celle des entérocoques. Est dès lors négligée toute pollution d'origine chimique. Or, une grosse partie du bassin versant du secteur parisien de la Seine traverse des territoires agricoles, où les pesticides sont communément utilisés. Ainsi, un rapport du Réseau européen d'action contre les pesticides datant du 27 mai 2024 tire la sonnette d'alarme et annonce la « contamination généralisée » de nombreux cours d'eau européens – la Seine classée comme ayant le deuxième niveau le plus élevé –, par de l'acide trifluoroacétique (TFA), classifié comme un polluant éternel et donc hautement dangereux pour la santé publique.<sup>141</sup> Les ambitions vertes des Jeux apparaissent dès lors balbutiantes. Alors que cet événement mondial, pour lequel tant d'investissements et tant d'efforts ont été débloqués, aurait pu être l'occasion de repenser un modèle agricole en crise et d'affirmer clairement la lancée de la France dans sa transition écologique, l'opportunité est manquée. La transversalité des enjeux touchés par les Jeux olympiques et paralympiques, pourtant hautement vantée dans le dossier de candidature, semble ainsi stoppée nette. Les belles promesses enthousiastes faites par la candidature parisienne ont peut-être été trop optimistes au

---

<sup>139</sup> ADHF & SEPIA 2007, *Étude des rejets domestiques issus des bateaux-logements, état des lieux et diagnostic, propositions de solutions.*

<sup>140</sup> Hémard Dohain, Adrien, 2024, « Paris 2024 : pourquoi la Seine sera théoriquement baignable pour les Jeux... et après », *FranceInfo* [en ligne], disponible sur : <https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=H%C3%A9mard+Dohain%2C+Adrien%2C+2024%2C+%C2%AB+Paris+2024+%3A+pourquoi+la+Seine+sera+th%C3%A9oriquement+baignable+pour+les+Jeux%E2%80%A6+et+apr%C3%A8s+%C2%BB%2C+FranceInfo+%5Ben+ligne%5D&ie=UTF-8&oe=UTF-8>.

<sup>141</sup> Mandard, Stéphane, 2024, « La Seine et les fleuves européens contaminés par un « polluant éternel » », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/27/la-seine-et-les-fleuves-europeens-contamines-par-un-polluant-eternel-passe-sous-les-radars\\_6235795\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/27/la-seine-et-les-fleuves-europeens-contamines-par-un-polluant-eternel-passe-sous-les-radars_6235795_3244.html).

vu de leur décalage avec les mesures adoptées pour permettre aux athlètes, et *in fine* au public, de se baigner dans le fleuve en toute sûreté.

### Partie 3 - Restitution du colloque du Vendredi 24 mai 2024

Vendredi 24 mai au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, se tenait le colloque « J. Eau 2024, créer des infrastructures en Ile-de-France : enjeux de gouvernance et ambitions de durabilité ». Celui-ci représente en partie l'aboutissement de notre projet de recherche, initié en octobre 2023, et marque alors le résultat concret du concours de trois organisations collaboratrices : l'Académie de l'Eau et Art Urbain dans les Territoires, qui nous ont soutenu tout au long de l'année, et nous, étudiantes à Sciences Po ayant pris part à ce projet.

*Figure 3 : Ouverture du colloque, le 24 mai 2024, au sein de la Tour Séquoïa du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*



Après notre mot d'ouverture, le colloque a été balisé par les prises de parole de l'Académie de l'Eau, d'Art Urbain dans les Territoires et de Charles Hazet, Adjoint à la sous-direction Préservation et gestion de l'Eau et Ressources Minérales – Ministère de la Transition écologique. Ensuite, la matinée d'échanges s'est déroulée en deux temps, que nous — Héloïse Ostian, Anaïs Legrand et Inès Giraudet — avons modérés.

Une première table-ronde intitulée « Les chantiers olympiques : comment coordonner gouvernance et cahier des charges sous la contrainte du temps ? » fut l'occasion de réunir Laure Meriaud et Alain Bourdin. Laure Meriaud, Architecte associée et Présidente de l'agence d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'architecture intérieure Ateliers 2/3/4, a ainsi travaillé sur la conception et la maîtrise d'oeuvre du Centre Aquatique Olympique (Saint-Denis, 93), tandis qu'Alain Bourdin est intervenu non seulement en sa qualité de Professeur éminent des universités de l'École d'Urbanisme de Paris-UPEM, mais aussi en tant que Responsable scientifique du Programme Coubertin, programme voulu par la SOLIDEO afin d'établir par la recherche une traçabilité des ouvrages.

Il fut très vite question du cahier des charges environnemental, en s'interrogeant sur les manières par lesquelles les organisateur.ices cherchent à concilier la tenue d'un méga-événement habituellement émetteur avec les engagements environnementaux pris. Laure Meriaud nous a dès lors présenté les solutions nichées dans le projet du Centre Aquatique Olympique : le Franchissement Urbain Pleyel qui permet d'inscrire des mobilités douces et de favoriser des parcours agréables dans un territoire cerné par les autoroutes et les infrastructures ; la construction spécifique de la piscine olympique, érigée de sorte à optimiser les volume d'eau et d'espace à chauffer ; la création d'un bassin polyvalent pouvant se moduler en fonction des sports joués. De plus, le témoignage d'Alain Bourdin a permis de souligner que les engagements environnementaux étaient bien plus qu'une contrainte : une condition nécessaire à la tenue des Jeux de Paris, le CIO ayant été contraint de poser une carte « décarbonation » sur le jeux des

olympiades s'il souhaitait que l'organisation régulière puisse continuer de susciter de l'engouement dans un siècle marqué par la visibilité de la crise climatique. Néanmoins, c'est bien le dossier de Paris 2024 qui permet de penser désormais les Jeux comme devant utiliser les infrastructures existantes et rompre alors avec la doctrine d'antan — construire et concentrer des infrastructures olympiques neuves.

Cet ajout nous a permis de questionner nos intervenant.es sur les questions de gouvernance ayant régi l'organisation des Jeux de 2024. Alain Bourdin a alors allégué que les problèmes de gouvernance ont été réglés très rapidement et au plus tard au lendemain des élections municipales de 2020. C'est plutôt du côté de la coordination et du portage que des soucis ont pu éclater : en cause, le co-portage des Jeux, administré normalement par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojop) mais qui a dû souvent s'associer à la Métropole du Grand Paris / Grand Paris Aménagement. Alain Bourdin rapporte alors que les problèmes survenus ont été traités à coups de grandes mesures : une supervision massive jumelée à des Comités (d'Éthique, de Déontologie, de Rémunération) davantage invoqués afin de décider plutôt que pour rassembler les différentes parties prenantes.

Un dernier thème fut évoqué lors de cette première rencontre, celui de l'implication de la société civile et de l'acceptabilité des chantiers pour cette dernière. Ces ouvrages sont certes olympiques, mais ils sont surtout moteurs, ou causes, de redéfinition de quartiers et de pratiques. Laure Meriaud a alors indiqué que la territorialisation du Centre Aquatique était considérée comme très importante par les Ateliers 2/3/4, qui ont fait appel, après que la Ville de Saint-Denis a organisé en premier lieu plusieurs réunions publiques, à l'agence de communication Grand Public pour recueillir, par le biais de micro-trottoir, les souhaits et préoccupations des habitant.es. Des dispositifs de parrainage de classes d'écoles par des personnes travaillant sur le projet ont également été mis en place, ce qui a eu pour vocation de « faire entrer » les habitant.es dans le projet : les enfants ont pu participer à la construction des sièges en plastique recyclé en apportant des bouchons, et les parents en ont ainsi eu plein les oreilles, dans un joli coup de communication. Alain Bourdin ; après avoir partagé son impression que les travaux de concertation se sont majoritairement bien déroulés, a souligné que la cristallisation est peut-être à venir, que les enjeux de concertation avec les habitant.es ne sont peut-être pas achevés et que la vigilance dans la co-territorialisation doit être maintenue.

*Figure 4 : Première table-ronde du colloque, le 24 mai 2024*



Dans un second temps, nous avons échangé sur la question suivante : « Comment concilier JOP et ambition d'héritage durable pour les territoires », avec Hugues Ravenel, Conseiller environnemental et développement durable à la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques et Laure Meriaud.

Nous avons interrogé nos intervenant.es sur le projet d'assainissement et de baignabilité de la Seine, celui-ci cherchant à modifier en profondeur la place et la conception de l'eau en Ile-de-France. Les commentaires de Hugues Ravenel à ce sujet ont réaffirmé l'importance de

cet objectif, en narrant que les opérations d'aménagement conduites sur la ZAC du « Village » permettent un réel accès à l'eau pour les habitant.es de ces territoires, qui, non seulement, en étaient autrefois privés, mais qui subissaient de plus les activités longeant les berges (logistique et infrastructures industrielles). Selon Hugues Ravenel, les Jeux de Paris vont alors permettre de concrétiser de vieilles volontés politiques – l'amélioration de la qualité de la Seine – et d'ancrer la réalité des travaux dans les organisations administratives : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (et les contribuables) par sa participation financière, les préfet.es d'État et les Conseils territoriaux par l'accélération subséquente des Plans baignade, ainsi que les collectivités appliquant la Directive cadre sur l'eau.

D'autres thématiques liées à l'héritage matériel furent évoquées, comme les modérations mises en place visant à ce que les habitant.es puissent s'approprier les infrastructures laissées sur leurs territoires. Une illustration de réponse par le cas du Centre Aquatique Olympique : faire de ce lieu un espace de mixité et de rencontre, une zone poreuse où l'on puisse entrer à certains endroits sans payer et où différentes disciplines – et donc leurs pratiquant.es – se croisent, padel et foot à cinq côtoyant la diversité de sports aquatiques.

L'héritage immatériel était également au sujet de cette table-ronde, nos recherches nous ayant amenées à nous questionner sur le devenir des savoir-faire intégrés par la préparation des Jeux de Paris. Laure Meriaud et Hugues Ravenel pointèrent l'importance des études d'impact et de la présence d'échéances contraignantes, qui permettent de livrer les équipements rapidement.

Notre colloque s'est conclu ainsi, parsemé de questions de la part du public, semant dans nos esprits des interrogations quant aux prochaines étapes de cette aventure olympique pour le territoire francilien, et en nous rappelant à notre devoir de vigilance, en attente des concrétisations à venir.

*Figure 5 et 6 : L'équipe organisatrice du projet, à la sortie du colloque*



## Conclusion générale

Ainsi, à l'issue de notre colloque, d'une part, et de notre rapport, de l'autre, nous avons espéré parvenir à broser un tableau complet de l'impact de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur le paysage, la population et le mode d'action publique franciliens.

Cet évènement à l'ampleur disruptive a été synonyme d'accélération des politiques publiques dans une région complexe, aux défis et populations diverses. Si, d'une part, cela a permis de libérer des fonds pour créer et moderniser l'équipement public de collectivités largement défavorisées, la pression de l'échéance et la concertation parfois insuffisante des

habitant.es des zones affectées par les chantiers olympiques peuvent amener à se demander si cet élan olympique ne s'est pas finalement traduit en « violence olympique ».

Par ailleurs, les Jeux de Paris 2024 occupent une position inédite : celle de laboratoire pour la ville de demain. Il semble adéquate de souligner les efforts faits pour redéfinir l'urbanisme français et l'inscrire dans l'ère de son temps : celui de la sobriété et de la durabilité. L'accent mis sur la dimension d'héritage est louable. Il ne reste à présent plus qu'à observer ce que les Jeux ont en réserve pour nous, et surtout, ce qu'ils laisseront derrière eux.

## Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à ce projet collaboratif et qui ont rendu cet ambitieux projet possible.

Tout d'abord, un grand merci à Jean-Louis Oliver, Marc-Antoine Martin, Dorothea Dupont, Anne Durand et Louis Moutard pour nous avoir guidées tout au long de ce projet, aussi bien par leurs réflexions pertinentes nourries de leur expertise et leurs conseils précieux que sur le plan organisationnel. Merci à Françoise Oriol et Aliou Diallo de nous avoir aidées sur toute la partie logistique lors du colloque.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers nos éminent.es intervenant.es qui ont partagé avec nous leur savoir et ont ainsi permis un dialogue riche et constructif. Merci à Laure Meriaud pour sa réactivité et sa grande flexibilité. Merci à Hugues Ravenel pour votre remarquable engagement et bienveillance. Merci à Alain Bourdin pour sa disponibilité et sa pertinence. Merci à Charles Hazet pour son beau mot d'introduction lors de notre colloque.

Nous ne pouvons pas non plus manquer de remercier toutes les personnes avec qui nous avons eu la chance d'échanger et qui ont pris le temps de nous partager leurs connaissances. Merci à François Chaumeau, à Elvyn Jovic, à Marc Laimé, à Marine Oudard, à Isabelle Valentin et à Frédérique Guilbert-Palomino.

Un grand merci au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires d'avoir accepté d'accueillir notre colloque en son sein.

Merci à Christine Piers qui a su nous aiguiller tout au long de ces deux semestres.

Et enfin, merci à vous, cher.ère lecteur.ice, nous espérons avoir su susciter votre intérêt.

Inès Giraudet, Anaïs Legrand et Héloïse Ostian.

## Bibliographie

Académie de Créteil, 2022, « Résultats d'enquête Savoir Nager 2021 » [en ligne], disponible sur : <https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1339>.

ADHF & SEPIA 2007, *Étude des rejets domestiques issus des bateaux-logements, état des lieux et diagnostic, propositions de solutions*.

AESN, site internet : <https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/presentation-et-competences>.

Alsobom, « Labels HQE, LEED, BREEAM : que signifient-ils, que valent-ils ? » [en ligne], consulté le : 20/05/2024, disponible sur : <https://alsobom.fr/labels-hqe-leed-breeam-que-signifient-ils-que-valent-ils/#:~:text=Le%20label%20français%20HQE%20«%20Haute,de%20vie%20saine%20et%20confortable%20»>.

Andrzejewski, Cécile, 2017, « L'enjeu de la « loi olympique »: un droit d'exception », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/acces-distant.sciencespo.fr/journal/france/130917/l-enjeu-de-la-loi-olympique-un-droit-d-exception>.

Appert, Manuel, 2012, « Des villes en métropoles. Les JO 2012 à Londres un grand évènement alibi du renouvellement urbain à l'Est de la capitale », *Géococonfluences* [en ligne], disponible sur : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/urb1/MetropScient10.htm>.

Arrêté inter préfectoral 2018/DRIEE/SPE/002 encadrant l'exploitation des réseaux de collecte du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne au sein du système de collecte "Paris - Zone centrale".

Article 15 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 et décret n° 2018-512 du 26 juin 2018 précisant les modalités de son application.

Article 53 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017.

Article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Badets, Véronique, 2023, « Nager dans la Seine, le grand défi des Jeux olympiques 2024 », *Le Pèlerin* [en ligne], disponible sur : <https://www.lepelerin.com/france/sport/nager-dans-la-seine-le-grand-defi-des-jeux-olympiques-2024-7976>.

Barbosa Matias, Wagner & Mascarenhas, Fernando, 2016, « Jeux olympiques de Rio 2016 : gagnants et perdants », in Laurent Delcourt éd., *Sport et mondialisation*. Éditions Syllepse, pp. 33-52.

Bardy, Céline, 2022, « JO de Paris 2024. Ce que l'on sait de la réunion présidée par Emmanuel Macron ce lundi à l'Élysée », *Ouest France* [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-de-paris-2024-ce-que-l-on-sait-de-la-reunion-presidee-par-emmanuel-macron-a-l-elysee-634c191c-0c07-11ed-b7d0-05819001df93>.

Barriera, Marie-Laure, 2022, « Béton bas carbone pour 19 bâtiments du Village des athlètes », *Zepros* [en ligne], disponible sur : <https://bati.zepros.fr/actus-metiers/beton-bas-carbone-19-batiments-village-athletes>.

Calmet, Marine, 2024, « La Seine n'est pas une piscine olympique, ce fleuve a des droits », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/environnement-la-seine-n-est-pas-une-piscine-olympique-ce-fleuve-a-des-droits\\_6226076\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/environnement-la-seine-n-est-pas-une-piscine-olympique-ce-fleuve-a-des-droits_6226076_3232.html).

Cassin, Isabelle, 2018, « Le régime des autorisations d'urbanisme modifié par la loi ELAN », *Le Blog du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement* [en ligne], disponible sur : <https://droit-urbanisme-et-amenagement.efe.fr/2018/12/12/le-regime-des-autorisations-durbanisme-modifie-par-la-loi-elan/>.

Cazi, Emeline, 2024, « Vers un retour de la baignade autorisée dans la Seine et dans la Marne », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/05/amenagement-vers-un-retour-de-la-baignade-autorisee-dans-la-seine-et-dans-la-marne\\_6226075\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/05/amenagement-vers-un-retour-de-la-baignade-autorisee-dans-la-seine-et-dans-la-marne_6226075_3234.html).

Centre d'Études Olympiques, 2017, *Boxe : Histoire de la boxe aux Jeux olympiques*.

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, « Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) » [en ligne], consulté le 10/06/2024, disponible sur : <https://evaluation.cstb.fr/fr/appreciation-technique-expertise-atex/>.

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, « Ouvrages olympiques : deux guides d'accompagnement à l'innovation » [en ligne], consulté le 10/06/2024, disponible sur : <https://www.cstb.fr/fr/actualites/detail/ouvrages-olympiques-deux-guides-accompagnement-innovation/>.

Commissariat général au développement durable, 2011, « Le service d'assainissement en France: principales données 2008 », *Chiffres & Statistiques*, n°210.

Contrat de gouvernance olympique relatif à la mise en œuvre du Village olympique et paralympique et du Village des médias/cluster olympique, 2017, disponible sur : [https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11\\_cin\\_gouvernance\\_olympique\\_village\\_olympique\\_medias.pdf](https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11_cin_gouvernance_olympique_village_olympique_medias.pdf).

*ContreAttaque*, 2024, « STOP GREENDOCK – Logistique en panique » [Instagram], disponible sur : <https://www.instagram.com/p/C7XVYKDMSqi/>.

Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Ile-Saint-Denis.

Cour des Comptes, 2023, *L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Rapport complémentaire au Parlement*.

Da Veiga, Leo, 2022, « JO 2024 : le centre aquatique d'Aubervilliers définitivement validé », *Les Échos* [en ligne], disponible sur : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/jo-2024-le-centre-aquatique-daubervilliers-definitivement-valide-1776142>.

*Demain la ville by Bouygues Immobiliers*, 2016, « Le parc olympique de Londres : un modèle de réversibilité ? » [en ligne], disponible sur : <https://www.demainlaville.com/le-parc-olympique-de-londres-un-modele-de-reversibilite/>.

Deydier, Brigitte, 2024, « Que reste-t-il des valeurs de l'olympisme ? », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°189, pp. 19-24.

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Dominique Perrault Architecture, 2021, « District 2024 by DPA-X » [en ligne], disponible sur : <https://www.district2024.dpa-x.com>.

DRIET Île-de-France, 2021, « Comité de pilotage plan de baignade : la mobilisation des acteurs » [en ligne], disponible sur : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/comite-de-pilotage-plan-de-baignade-la-a4455.html>.

Eau de Paris, « L'histoire de l'eau à Paris » [en ligne], consulté le 20/05/2024, disponible sur : <https://www.eaudeparis.fr/lhistoire-de-leau-paris#:~:text=En%201860%2C%20Le%20Conseil%20de,du%20service%20de%201%27eau.>

Espargilière, Loup, 2017, « La «loi d'exception» olympique arrive à l'Assemblée », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www-mediapart-fr.acces-distant.sciencespo.fr/journal/france/201217/la-loi-d-exception-olympique-arrive-l-assemblee>.

Ferrand, Nicolas, 2022, « La SOLIDEO : une organisation et des ambitions fortes pour réussir les Jeux olympiques de 2024 », *Administration*, vol. 275, no. 3, pp. 43-44.

Gagnepain, Névil, 2023, « Plus de 400 personnes expulsées du plus gros squat d'Île-de-France », *BondyBlog* [en ligne], disponible sur : <https://www.bondyblog.fr/reportages/jeux-olympiques-plus-de-400-personnes-expulsees-du-squat-unibeton/>.

Gillon, Pascal, 2016, « Les Jeux olympiques de Rio 2016 : un héritage mais au profit de qui ? », *Géoconfluences* [en ligne], disponible sur : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/jo-rio-2016>.

Gonzales, Jenny, 2016, « Rio Olympics organizers fail to meet environmental goals », *Mogabay* [en ligne], disponible sur : <https://news.mongabay.com/2016/07/rio-olympic-organizers-fail-to-meet-all-environmental-goals/>.

Grand Paris Seine Ouest, 2022, « Épisode 1 : Le fonctionnement du système d'assainissement sur le territoire », *Au fil de l'eau* [Podcast], disponible sur : <https://www.seineouest.fr/comment-fonctionne-le-systeme-dassainissement>.

Guédon, Claire, 2023, « Village des athlètes : les JO 2024 laisseront-ils vraiment un parc en héritage ? », *Le Parisien* [en ligne], disponible sur : <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/village-des-athletes-les-jo-2024-laisseront-ils-vraiment-un-parc-en-heritage-28-01-2023-RJQWVJGYBZFDBGOU66STC7FLPQ.php>.

Gusmão de Oliveira, Nelma, 2016, « Les méga-événements au Brésil et la réinvention du spectacle sportif », *Problèmes d'Amérique latine*, vol.4, no. 103, pp. 17-36.

Hémard Dohain, Adrien, 2024, « Paris 2024 : pourquoi la Seine sera théoriquement baignable pour les Jeux... et après », *FranceInfo* [en ligne], disponible sur : <https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=H%C3%A9mard+Dohain%2C+Adrien%2C+2024%2C+%C2%AB+Paris+2024+%3A+pourquoi+la+Seine+sera+th%C3%A9oriquement+baignable+pour+les+Jeux%E2%80%A6+et+apr%C3%A8s+%C2%BB%2C+FranceInfo+%5Ben+ligne%5D&ie=UTF-8&oe=UTF-8>.

Kessous, Mustapha, 2021, *Les 100 histoires des Jeux olympiques*, Presses Universitaires de France.

Keters, Marjorie, 2021, « La mobilisation des jardins ouvriers, une lutte d'écologie populaire », *Lundimatin* [en ligne], disponible sur : <https://lundi.am/La-mobilisation-des-jardins-ouvriers-une-lutte-d-ecologie-populaire>.

Kindermans, Marion, 2022, « JO Paris 2024 : les contours d'une loi olympique faite sur mesure », *Les Echos* [en ligne], disponible sur : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/jo-paris-2024-les-contours-dune-loi-olympique-faite-sur-mesure-1407136>.

L'Odyssée, « Tarifs & Abonnements activités aquatiques • Centre Aqualudique L'Odyssée » [en ligne], disponible sur : <https://www.lodyssee-aulnaysousbois.fr/univers-aquatique/tarifs-et-abonnements/>.

Laimé, Marc, 2023, « Baignades en Seine et JO 2024, quand la fable tourne au fiasco », *Le Monde diplomatique* [en ligne], disponible sur : <https://blog.mondediplo.net/baignades-en-seine-et-jo-2024-quand-la-fable>.

Laimé, Marc & Riottot, Michel, 2020, « Baignade en Seine à Paris en 2024, une mission impossible ? », *France Nature Environnement* [en ligne], disponible sur : <https://fne-idf.fr/actualites/baignade-en-seine-a-paris-en-2024-une-mission-impossible>.

Landau, Bernard, 1992, « La fabrication des rues de Paris au XIXe siècle : Un territoire d'innovation technique et politique », *Les Annales de la recherche urbaine*, no. 57-58, pp. 24-45.

Laperche, Dorothée, 2023, « Baignade dans la Seine : point d'étape du plan d'action », *ActuEnvironnement* [en ligne], disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/baignades-seine-site-jeux-olympiques-2024-assainissement-42188.php4#ref4>.

Lavocat, Lorène, 2023, « Rendre la Seine baignable un projet pas si écolo », *Reporterre* [en ligne], disponible sur : <https://reporterre.net/Rendre-la-Seine-baignable-un-projet-couteux-et-pas-tres-ecolo>.

Le Cœur, Philippe, 2024, « Anne Hidalgo annonce qu'elle se baignera dans la Seine le 23 juin », *Le Monde* [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/05/22/paris-2024-la-baignade-dans-la-seine-de-la-maire-de-paris-programmee-pour-le-23-juin\\_6234867\\_3242.html](https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/05/22/paris-2024-la-baignade-dans-la-seine-de-la-maire-de-paris-programmee-pour-le-23-juin_6234867_3242.html).

Legrand, Marine, 2023, « Baignade dans la Seine et la Marne : le SIAAP accélère sur la dépollution de l'eau avant les JO 2024 », *Le Parisien* [en ligne], disponible sur : <https://nouveau-europresse-com.acces-distant.sciencespo.fr/Search/ResultMobile/1>.

*Le Monde*, 2024, « Paris 2024 : Emmanuel Macron assure qu'il se baignera dans la Seine » [en ligne], disponible sur : [https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/02/29/paris-2024-emmanuel-macron-assure-qu-il-se-baignera-dans-la-seine\\_6219336\\_3242.html](https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/02/29/paris-2024-emmanuel-macron-assure-qu-il-se-baignera-dans-la-seine_6219336_3242.html).

*Le Moniteur*, 2005, « LE DÉBAT La certification « HQE » favorise-t-elle la qualité environnementale des bâtiments ? » [en ligne], disponible sur : <https://www.lemoniteur.fr/article/le-debat-la-certification-hqe-favorise-t-elle-la-qualite-environnementale-des-batiments.469044>.

*Les Échos*, 2024, « Le centre aquatique du Fort d'Aubervilliers inauguré » [en ligne], consulté le 20/05/2024, disponible sur : <https://www.echoidf.fr/le-centre-aquatique-du-fort-daubervilliers-inaugure/>.

Le Revers de la Médaille, 2024, *JOP Paris 2024 : Pour un héritage social positif* [en ligne], disponible sur : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/02/Le-revers-de-la-medaille-JOP-Paris-2024-pour-un-heritage-social-positif.pdf>.

Leroy, Fabienne, 2020, « Le village olympique, un grand laboratoire pour la construction bois », *Batirama*, [en ligne], disponible sur : <https://www.batirama.com/article/36024-le-village-olympique-un-grand-laboratoire-pour-la-construction-bois.html>.

Lesay, Jean Damien, 2019, « JO - Un fonds d'amorçage de 50 millions pour l'héritage de Paris 2024 », *Locatis* [en ligne], disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-damororage-de-50-millions-pour-lheritage-de-paris-2024>.

Lindgaard, Jade, 2021, « À Aubervilliers, la piscine des JO sera gérée par le privé », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/070721/aubervilliers-la-piscine-des-jo-sera-geree-par-le-prive>.

Lindgaard, Jade, 2021, « JO 2024 : le sort des jardins d'Aubervilliers fera-t-il couler la piscine ? », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/210921/jo-2024-le-sort-des-jardins-d-aubervilliers-fera-t-il-couler-la-piscine>.

Lindgaard, Jade, 2021, « JO 2024 : un bassin contre des jardins », *Mediapart* [en ligne] disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/050221/jo-2024-un-bassin-contre-des-jardins>.

Lindgaard, Jade, 2022, « À Dugny, la ville, les « cages à poules » et les JO », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/291222/dugny-la-ville-les-cages-poules-et-les-jo>.

Lindgaard, Jade, 2023, « À l'Île-Saint-Denis : « Ils ne veulent pas voir nos visages pendant les JO », *Mediapart* [en ligne], disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/260723/ile-saint-denis-ils-ne-veulent-pas-voir-nos-visages-pendant-les-jo>.

Lindgaard, Jade, 2024, *Paris 2024 : une ville face à la violence olympique*, Paris : Éditions divergences.

*L'Instant Territoire*, 2023, « C'est voté : les piscines et le stationnement bientôt gérés par plaine commune » [en ligne], disponible sur :

<https://plainecommune.fr/vie-du-territoire/actualites/detail/actualites/cest-vote-les-piscines-et-le-stationnement-bientot-geres-par-plaine-commune/>.

Loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

London Olympic Games and Paralympic Games Act, 2006.

Mandard, Stéphane, 2024, « La Seine et les fleuves européens contaminés par un « polluant éternel » », *Le Monde* [en ligne], disponible sur :

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/27/la-seine-et-les-fleuves-europeens-contamines-par-un-polluant-eternel-passe-sous-les-radars\\_6235795\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/27/la-seine-et-les-fleuves-europeens-contamines-par-un-polluant-eternel-passe-sous-les-radars_6235795_3244.html).

Mauerhan, Faustine, « JO Paris 2024 : la justice suspend le permis de construire de la piscine sur les jardins d'Aubervilliers », *France Bleu* [en ligne], disponible sur :

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/jo-paris-2024-la-justice-suspend-le-permis-de-construire-de-la-piscine-sur-les-jardins-d-1632134854>.

Mazars, Stéphane & Peu, Stéphane, 2023, *Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local*, Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée Nationale.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « Maquette numérique : Bonnes pratiques, Expérimentations. Programme d'expérimentation BIM », Plan Urbanisme Construction Architecture [en ligne], disponible sur : [https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/bim\\_web.pdf](https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/bim_web.pdf).

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, « ZAC du Village Olympique et Paralympique » [en ligne], consulté le 04/04/2024, disponible sur : <https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/operation/2303/>.

Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, 2023, « L'ANS et la région IDF mettent à disposition le lycée Marcel Cachin pour l'installation de la Maison de la Performance tricolore pendant les JO » [en ligne], disponible sur : <https://www.sports.gouv.fr/l-ans-et-la-region-idf-mettent-disposition-le-lycee-marcel-cachin-pour-l-installation-de-la-maison>.

Nappi-Choulet, Ingrid & de Campos Ribeiro, Gisele, 2018, « L'héritage urbain des Jeux olympiques et paralympiques », *L'Économie politique*, vol. 78, no. 2, pp. 69-80.

Ould Khettab, Djamila, 2024, « Jeux olympiques : Alerte sur un « nettoyage social » de Paris », *Secours Catholique* [en ligne], disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/m-informer/nos-positions/jeux-olympiques-alerte-sur-un-nettoyage-social-de-paris>.

Paris 2024, Le conseil d'administration [en ligne], consulté le 22/05/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/comite/acteurs-des-jeux/administrateurs>.

Paris 2024, « Le Village des athlètes » [en ligne], consulté le 23/04/2024, disponible sur : <https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux/village>.

Paris Ville candidate Jeux olympiques 2024, 2016, *Dossier De Candidature : Paris Ville Candidate Jeux olympiques 2024*, vol.1.

Paris Ville candidate Jeux olympiques 2024, 2016, *Dossier De Candidature : Paris Ville Candidate Jeux olympiques 2024*, vol.3.

Poynter, Gavin, Vieh, Valerie & Li, Yang, 2016, *The London Olympics and Urban Development. The Mega-Event City*, Londres : Routledge.

SOLIDEO, « Centre aquatique Camille Muffat » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/centre-aquatique-camille-muffat>.

SOLIDEO, « Village des athlètes – Création d'espaces et équipements publics secteur écoquartier fluvial » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-creation-despaces-equipements-publics-secteur-ecoquartier-fluvial>.

SOLIDEO, « Des projets conçus avec les habitants des territoires » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/projets-concus-habitants-territoires>.

SOLIDEO, SMIREC, ENGIE, Plaine Commune Énergie, 2020, « Le Village des athlètes des Jeux de Paris 2024 alimenté en énergies locales et renouvelables » [en ligne], disponible sur : <https://www.engie-solutions.com/sites/default/files/assets/2020-09/20200831CPESVOP.pdf>.

SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Belvédères » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-belvederes>.

SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Quinconces » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-quinconces>.

SOLIDEO, « Village des athlètes – Secteur Universeine » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/village-athletes-secteur-universeine>.

Theissen, Marion, 2024, « Emmanuel Macron et Tony Estanguet ont inauguré le Village olympique et paralympique de Paris 2024 », Paris 2024 [en ligne], disponible sur : <https://olympics.com/fr/infos/paris-2024-jeux-olympiques-paralympiques-village-visite-president-emmanuel-macron-tony-estanguet>.

Tuchscherer, Sarah, 2024, « JO Paris 2024 : inauguration de la piscine du fort d'Aubervilliers, un projet longtemps contesté », *France bleu* [en ligne], disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/jo-paris-2024-inauguration-de-la-piscine-du-fort-d-aubervilliers-un-projet-longtemps-conteste-2375676>.

*Vie publique*, 2024, « L'action du Comité international olympique (CIO) en cinq questions » [en ligne], disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/290097-laction-du-comite-international-olympique-cio-en-cinq-questions#:~:text=Les%20missions%20du%20CIO%20sont,valeurs%20olympiques%20dans%20la%20société.>

Ville de Paris, 2023, « Baignade dans la Seine : un juste retour aux sources ! » [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/baignade-dans-la-seine-l-histoire-d-un-retour-aux-sources-24319>.

Ville de Paris, 2024, « Le bassin d'Austerlitz, cathédrale souterraine pour assainir la Seine, a été inauguré » [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/assainissement-de-la-seine-les-travaux-du-tunnelier-d-austerlitz-vont-bientot-demarrer-21535>.

Ville de Saint-Denis, « Le Village des athlètes, futur quartier durable accessible à toutes et tous » [en ligne], consulté le 12/04/2024, disponible sur : <https://ville-saint-denis.fr/village-olympique-heritage>.